

FOOT LYON RHONE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON Téléphone: 04 72 76 01 01 - Fax: 04 72 76 01 22 E-mail: district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet: http://lyon-rhone.fff.fr

PV N°581 DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

D1 IDEAL PNEU-CHAUD DEVANT

C'est la trêve dans les championnats amateurs du District, chez les filles comme chez les garçons.

En D1F Idéal Pneu, du nom du nouveau partenaire du football féminin, la lutte fait rage en haut du classement après sept journées disputées. Trois équipes sont en effet à la première place, avec quinze points : les réserves de l'ES Genas et de l'AS Saint-Martin en Haut, accompagnées de l'AS Saint-Priest.



Sachant que les sanpriotes comptent un match de plus et que l'ASUL Foot peut encore espérer (12 points). Un seul montera en fin de saison, probablement parmi ces quatre-là. En fin de classement, ou deux descentes sont au programme en juin prochain, une équipe est d'ores et déjà certaine de rejoindre la D2 car forfait général, l'As Chandieu-Heyrieux. Sauf gros renversement de situation, la deuxième descente devrait se jouer entre la réserve de Sud Lyonnais 2013 (2 points) et son voisin du FC Chaponnay-Marennes (0 point). Sachant qu'une troisième relégation est toujours possible en fonction des descentes de R2...







CLASSEMENT D1 IDEAL PNEU

PI	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	ВС	Pé	Dif
1	EV.S. GENAS AZIEU 2	15	6	5	0	1	0	18	10	0	8
2	A.S. ST MARTIN EN HA 2	15	6	5	0	1	0	24	9	0	15
3	STPRIEST	15	7	5	0	2	0	23	16	0	7
4	A.S.UNIV. LYON	12	7	4	0	3	0	13	12	0	1
5	MUROISE FOOT	10	7	3	1	3	0	12	12	0	0
6	COLOMBIER-SATOLAS FC	9	6	3	0	3	0	13	15	0	-2
7	VILLEFRANCHE FC	7	7	2	1	4	0	16	17	0	-1
8	SUD LYONNAIS F 2013 2	2	6	1	0	4	1	9	29	0	-20
9	CHAPONNAY MAR	0	6	0	0	6	0	5	13	0	-8
10	CHANDIEU HEYRIEUX AS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Le District de Lyon et du Rhône reste ouvert durant les fêtes de fin d'année aux horaires habituels (9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00). Par contre, il n'y aura pas de PV le jeudi 29 décembre 2022.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous...



Denis DUPONT



FOOT LYON RHÔNE

PV 581 DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN **Secrétaire Adjointe** : Martine GRANOTTIER

Présents: Serge GOURDAIN et Martine GRANOTTIER



NOS PEINES

Le District de Lyon et du Rhône de Football apprend le décès de monsieur **Michel LUC** survenu dans sa 87^{ème} année, ancien secrétaire général du DLR de 1996 à 2004. **Arsène Meyer** Président du District, **les élus** du Comité Directeur, **les membres des commissions** ainsi que **les salariés** présentent à son fils **Eric** et à toute sa famille leurs sincères condo-léances. La cérémonie aura lieu à l'église de Vourles le lundi 26 décembre à 10h30. Ni fleurs ni couronnes.



INFORMATIONS AUX CLUBS

Week-end Bénévoles à Clairefontaine

Le Bureau Exécutif de la LFA a le plaisir de vous informer qu'un week-end exceptionnel sera organisé pour les bénévoles au prestigieux Centre National du Football à Clairefontaine, le 21 et 22 janvier 2023.

Cette nouvelle opération a pour objectif de proposer une valorisation supplémentaire du bénévolat et fidéliser les nouveaux licenciés dirigeants en s'ajoutant à des actions telles que la journée des bénévoles, les médailles régionales et fédérales. Le District de Lyon et du Rhône de Football participe à cette initiative et vous invite à proposer la candidature d'un(e) de vos bénévoles licencié dirigeant comptant moins de 5 ans d'ancienneté et être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort de 6 personnes parmi les candidatures reçues.

Les candidatures sont à proposer par courriel depuis votre adresse officiel à l'adresse du secrétariat <u>secretariat@lyon-rhone.fff.fr</u> avant le 06 janvier 2023



INFORMATIONS

Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.

Le District de Lyon et du Rhône de Football souhaite le meilleur à ses deux représentants en **Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE** qui joueront les 32^{ème} de Finale le dimanche 08 janvier 2023 à 14h30.

NIMES OLYMPIQUE 11 - LYON OLYMPIQUE

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Trésorier Général : Patrick PINTI Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS



RELEVES N°1 SAISON 2022/2023

Les relevés de compte n°1 de la saison 2022/2023 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 28/10/2022 et étaient à payer pour le 24/11/2022. Un délai supplémentaire était accordé jusqu'au 8 décembre 2022. Les clubs ci-dessous seront suspendus de toutes compétitions sans régularisation impérative de leur situation.

CLUBS LIE	CLUBS LIBRES								
504391	CS LAGNIEU								
504723	VAULX EN VELIN F.C								
521194	PIERRE BENITE U.S.M								
533363	ST PRIEST ENTENTE SPORTIVE								
538866	LOCATAIRES DE BANS A.S								
541895	PONTCHARRA ST LOUP F.C								
552531	US DE FOOT DE TARARE								
552543	A.C.S. MAYOTTE DU RHONE								
560195	BRESSE FOOT 01								
560524	OLYMPIQUE CLUB PIERRE BENITE								
560856	GROUPEMENT FEMININ DES MONTS ET DE								
564290	FC St Cyr Ampuis								
564299	FC REUSSITE DECINES								
590353	A.S.LYONNAISE REP.DEMOCR. CONGO								

CLUBS ENTREPRISES									
660337	FC BPNL								
682043	AS DHL LYS								
690450	SPARTAK								

CLUBS FUTSAL								
528347	MARTEL CALUIRE							
553627	FC CHAVANOZ							
563893	ATHLETIC CLUB D'OULLINS							
564298	LYON 8 FUTSAL							
580583	MIRIBEL FOOT							
582084	US FUTSAL ST FONS							

CLUBS LOISIRS									
CLOBS EDISINS									
564091	ALL STAR SOCCER								
582754	ASSOCIATION SPORTIVE D'AVENIR								
849801	SAINT POTHIN FC								
860326	BANDE DE POTES								
864294	ASSOC Culture & sport Barreau de Ly								
890614	ASC MEDITERRANNEE								



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél **04 72 76 01 17**

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Présidente: Martine GRANOTTIER (présente)

Membres: Hervé BAUDOUX (absent), Laurence MARTEL (absente)

Membres du CD: Bernard BOISSET - Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN - Said INTIDAM - Gilles PORTEJOIE - Alain

RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO et Benoit SUBRIN



RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES CLUBS

Au vu de la recrudescence des dégradations dans les vestiaires, la commission PSEM tient à rappeler ce qui a été préconisé lors des réunions sécurité obligatoires de début de saison :

- 1 Une fiche a été mise en place pour faire un état des lieux avant et après la rencontre, à utiliser lors de la prise des vestiaires des équipes visiteuses
- 2 Voir encadré de la nouvelle feuille de route (rubrique avant déroulement de la rencontre)
- 3 La commission avait précisé lors de ces réunions sécurité qu'aucune réclamation ne pourrait être prise en compte si le document n'avait pas été rempli
- 4 Nous vous rappelons donc l'importance de faire remplir ce document par les 2 parties ce qui vous évitera un grand nombre de désagréments



RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

Rencontres des 17 et 18 DECEMBRE

- **U15 D2 MEYZIEU / SUD LYONNAIS**: Pour les 2 équipes il est rappelé que le port d'une chasuble est obligatoire pour les remplacements (sur le banc ainsi que lors des échauffements). Rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit.
- U17 D3 CS MEGINAND / FC STE FOY LES LYON : Pour le club de Meginand : absence de délégué de terrain identifiable. En conséquence le club de Meginand est amendé de 1X15 €. De plus le protocole de fin de match n'a pas été respecté.
- U20 D2 USVJ / FC CORBAS : rencontre très bien organisée, bon comportement des 2 équipes
- **U20 D2 SCBTP / ENT ST PRIEST :** rencontre bien organisée. Attention au comportement d'un spectateur local tenant des propos insultant envers les adversaires
- U15 D1 EVEIL DE LYON / DOMTAC : Pour le club EVEIL DE LYON absence de délégué de terrain identifiable. En conséquence le club de l'Eveil de Lyon est amendé de 1X15 €. De plus le protocole de fin de match n'a pas été respecté.



AUDITION

La commission PSEM a reçu le Président du ACS MAYOTTE Monsieur Ahamadi. Un rappel est fait sur la gestion de son équipe.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél **04 72 76 01 09**

reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) - MORCILLO Christophe — Roland BROUAT — Lakhdar TOUATI

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud - TOLAZZI André MONTERO Antoine -

BALANDRAUD Jean-Luc – <u>VASSIER Georges</u> – Stagiaires : HAMRAOUI Ouardia – ABBES CHRISTIN Linda

Membres présents à la réunion : ABBES CHRISTIN Linda -- MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – HAMRAOUI Ouardia – VASSIER Georges – MARZOUKI Mahmoud – PIEGAY Gérard



LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

<u>RAPPELS</u>: Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr



INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.

La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement. Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football. Pour les réserves du District non-pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

MODIFICATION ARTICLE 160 - Nombre de joueurs « Mutation »

c) Dans toutes les compétitions officielles des ligues et districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Suite à une décision du bureau du District de Lyon et du Rhône de Foot, la CR vous informe qu'un joueur U 20 signant dans un nouveau club après le 31 janvier pourra si le club n'a pas de catégorie U 20 évoluer en Seniors conformément à l'article 152 alinéa 4. Mais ne pourra jouer que dans les équipes inférieures à la plus haute catégorie du District.

Réserves concernant les licences non actives ou non valides :

La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

RAPPEL SAISON 2022 – 2023 : La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur). La commission vous conseille de vous reporter à la page 60 de l'annuaire 2020-2021 chapitre « Comment doit être formulé une réserve »



RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 81: Haut Lyonnais 3 – SCBTP 1 – Seniors – D 3 – Poule F Motif: Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2022 Réserve du club de SCBTP par courriel en date du 13/12/2022

Affaire N° 82 : OS Beaujolais 1 - Belleville Foot 2 - Seniors -D 3 - Poule A

Motif: Mutation joueur – Rencontre du 11/12/2022

Réserve confirmée par le club de Belleville Foot par courriel en date du 11/12/2022

Affaire N° 83 : FC Lamure-Poule 2 – ASVEL 2 – Seniors – D 3 – Poule A Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2022 Réserve du club de l'ASVEL par courriel en date du 12/12/2022.

Affaire N° 85 : FC Villefranche 2 – AS Montchat 2 – U 15 – D 2 – Poule C

Motif: Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 17/12/2022

Réserve confirmée par le club de Villefranche par courriel en date du 19/12/2022



RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH

Affaire N° 86: ES Charly 1 – FC Ste Foy les Lyon 2 – U 15 – D 3 – Poule C

Motif: Mutation joueurs - Rencontre du 22/10/2022

Réserve du club de Ste Foy les Lyon par courriel en date du 23/10/2022



EVOCATIONS

Affaire N° 84 : OL 2 – FC Jonage 1 – Futsal – D 1 – Poule Unique

Motif: Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 15/12/2022

Evocation du club de Olympique Lyonnais par courriel en date du 16/12/2022

Le club de Olympique Lyonnais porte évocation sur la participation du joueur MOUSSA Anthony licence n° 2558624065 du club de Jonage sanctionné d'une suspension de 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 05/12/2022.

La CR demande au club de Jonage de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée, dès que possible et avant le 09/01/2023 à 12 H.



DECISIONS

Affaire N° 73: Ent Saint Priest 1 – FC Ménival 1 – U 15 – D 2 – Poule B

Motif: Qualification joueurs - Rencontre du 03/12/2022

Réserve confirmée par le club de Ménival par courriel en date du 05/12/2022

Malgré un problème avec la FMI, l'arbitre a autorisé l'équipe de l'ENT Saint Priest à participer à la rencontre malgré l'absence de présentation de licences avec photo pour la vérification d'avant match.

L'équipe de Ménival ayant porté des réserves préalables sur la participation de l'ensemble de l'équipe de saint Priest et les ayant régulièrement confirmées.

En conséquence, vu l'article 10 alinéa A 4 des RS du DLR la CR donne match perdu par pénalité au club de Ent Saint Priest (0pts) et reporte le gain du match au FC Ménival (3pts) sur le score de 0 à 0 et amende le club de Ent Saint Priest de la somme de 51 euros pour remboursement au club de FC Ménival.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée



PV 581 DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

Affaire N° 74 : CS La Verpillière 1 – SC Caluire 1 – Seniors – D 1 – poule A Motif: Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 04/12/2022

Evocation du club de SC Caluire par courriel en date du

Le club de SC Caluire porte évocation sur la participation du joueur KOLLY Thomas licence n° 2528707017du club de La Verpillière sanctionné d'une suspension de 3 matchs fermes + automatique avec date d'effet le 23/10/2022.

La CR demande au club de La Verpillière de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée, dès que possible et avant le 19/12/2022 à 12H.

La CR remercie le club de La Verpillière de sa réponse et après vérification des feuilles de matchs de l'équipe de La Verpillière le joueur KOLLY Thomas licence n° 2528707017 a purgé sa suspension sur les rencontres suivantes :

Le 30/10/2022 Belleville Foot – La Verpillière

Le 06/11/2022 La Verpillière – Vaulx Olympique

Le 13/11/2022 EVS Genas-Azieu – La Verpillière

Le 20/11/2022 La Verpillière – Ménival

Le joueur KOLLY Thomas était qualifié pour participer à la rencontre du 04/12/2022.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 79: FC Lyon Gerland 1 - FC Lyon 3 - U 17 - D 1 - poule B

Motif: Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 04/12/2022

Evocation du club de Lyon Gerland par courriel en date du 05/12/2022

Le club de Lyon Gerland porte évocation sur la participation du joueur CUISINIER Noam licence n° 2548429749 du club de FC Lyon sanctionné d'une suspension de 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 28/11/2022.

La CR demande au club de FC Lyon de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée, dès que possible et avant le 19/12/2022 à 12H. Sans réponse du club du FC Lyon et après vérification des feuilles de matchs de l'équipe du FC Lyon, le joueur CUISINIER Noam licence n° 254849749 n'avait pas purgé sa suspension à la date de la rencontre.

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club du FC Lyon 3 (-1pt) reporte le gain du match au club de FC Gerland (3pts) sur le score de 0 à 0, amende le club du FC Lyon de la somme de 72 euros (72x1) pour avoir fait participer un joueur suspendu plus 51 euros de remboursement au club de FC Gerland. De plus la CR suspend le joueur CUISINIER Noam licence n° 2548429749 un match ferme supplémentaire avec date d'effet le 26/12/2022.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 81: Haut Lyonnais 3 – SCBTP 1 – Seniors – D 3 – Poule F

Motif: Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2022

Réserve du club de SCBTP par courriel en date du 13/12/2022

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Haut Lyonnais (N 2 – poule M) et de l'équipe 2 de ce même club (Seniors – R 3 – poule D), l'équipe 3 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée





Affaire N° 82 : OS Beaujolais 1 - Belleville Foot 2 - Seniors -D 3 - Poule A

Motif: Mutation joueur - Rencontre du 11/12/2022

Réserve confirmée par le club de Belleville Foot par courriel en date du 11/12/2022

Après vérification au fichier de la Ligue LAURA Foot, des licences du club de OS Beaujolais deux joueurs en mutation ont participé à la rencontre citée en référence : JACQUET Maxime licence n° 1731222019

OSTLER Florian licence n° 2598632986

Le club de OS Beaujolais est en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la 3^{em} saison et n'a droit à aucun muté voir article 41 - 46 - 47 du statut de l'arbitrage.

En conséquence, la CR donne match perdu par pénalité au club de l'OS Beaujolais (0pt) reporte le gain du match au club de Belleville Foot (3pts) sur le score de 0 à 0, amende le club de l'OS Beaujolais de la somme de 124 euros (62x2) pour avoir fait participer deux joueurs non qualifiés plus 51 euros de remboursement au club de Belleville Foot.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 83: FC Lamure-Poule 2 – ASVEL 2 – Seniors – D 3 – Poule A

Motif: Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2022

Réserve du club de l'ASVEL par courriel en date du 12/12/2022.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Lamure-Poule (Seniors – D 2 – poule B), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 85: FC Villefranche 2 - AS Montchat 2 - U 15 - D 2 - Poule C

Motif: Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 17/12/2022

Réserve confirmée par le club de Villefranche par courriel en date du 19/12/2022

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de l'AS Montchat (U 15 - R 1 - poule B) et des équipes de ce même club (U 16 - R 2 - poule A) et (U 14 - R 1 - poule B), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 86: ES Charly 1 – FC Ste Foy les Lyon 2 – U 15 – D 3 – Poule C

Motif: Mutation joueurs - Rencontre du 22/10/2022

Réserve du club de Ste Foy les Lyon par courriel en date du 23/10/2022

Après vérification au fichier de la Ligue LAURA Foot, des licences du club de ES CHARLY plus de 3 joueurs en mutation hors période ont participé à la rencontre citée en référence :

VILLAIN Nathan licence n° 2547355751 échéance le 12/09/2023

DUPONT Mathis licence n° 2548054918 échéance le 13/09/2023

PIRNGRUBER Leo licence n° 2548487157 échéance le 08/09/2023



FOOT LYON RHÔNE

PV 581 DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

Ce club est en infraction avec l'article 160 des RG de la FFF et l'article 8, alinéa E des RS du DLR.

En conséquence, la CR donne match perdu par pénalité (0pt) à l'équipe de ES Charly sans reporter le gain du match au club de Ste Foy les Lyon (0pt) sur le score de 0 à 3 et amende le club de Charly de la somme de 62 euros (62x1) pour avoir fait participer un joueur non qualifié plus 51 euros de remboursement au club de Ste Foy les Lyon.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Le Président Jose INZIRILLO P/O Georges VASSIER Le Secrétaire Jean-Luc BALANDRAUD

FOOT LYON RHÔNE

PV 581 DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

R1 – TROIS EN HAUT, TROIS EN BAS...

Le championnat de R1 fait relâche pour près de deux mois. L'occasion de faire un premier point pour les six représentants du District en lice, répartis dans deux poules.

Dans la première, la « B », la réserve du FC GOAL joue le haut de tableau (3^{ème}, 17 points), et donc la montée en N3, tandis que le CS Neuville, de retour parmi l'élite régionale après une décennie d'absence, est pour l'instant dans la zone rouge (10^{ème}, 9 points).

Mais le gros contingent de Rhodaniens se trouve dans la poule C avec quatre candidats en lice : les réserves du FC Villefranche et du FC Vaulx, le Chassieu-Décines FC et le Vénissieux FC.

Pour l'instant, Caladois et Chasselo-Décinois sont résolument à la lutte pour l'accession (2èmes, 21 points, derrière la réserve du FC Annecy), pendant que Vénissians et Vaudais sont préoccupés par leur maintien. Reprise des hostilités le 18 février avec, souhaitons-le, de bonnes surprises pour les uns et de bons maintiens pour les autres.

Denis DUPONT

CLASSEMENT POULE B

PI	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	ВС	Pé	Dif
1	LE PUY F. 43 AUVERGN 2	21	10	7	0	3	0	17	10	0	7
2	RHONE VALLEES FC	18	8	6	0	2	0	15	10	0	5
3	GRAND OUEST ASSOCIAT 2	17	9	5	2	2	0	21	12	0	9
4	THIERS S.A	16	9	4	4	1	0	11	6	0	5
5	O. VALENCE	15	7	5	0	2	0	15	7	0	8
6	O.SALAISE RHODIA	13	8	4	1	3	0	14	10	0	4
7	CHAMALIERES F.C. 2	13	9	4	1	4	0	14	11	0	3
8	BLAVOZY U.S.	12	10	3	3	4	0	11	12	0	-1
9	VELAY F.C.	10	7	3	1	3	0	6	11	0	-5
10	CS NEUVILLOIS	9	9	2	3	4	0	16	18	0	-2
11	CLERMONT FOOT 63 3	4	10	1	1	8	0	8	20	0	-12
12	CENDRE F. A.	0	8	0	0	8	0	8	29	0	-21

CLASSEMENT POULE C

PI	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	ВР	ВС	Pé	Dif
1	FC D'ANNECY 2	22	10	7	1	2	0	26	14	0	12
2	FC VILLEFRANCHE BEAU 2	21	9	6	3	0	0	22	11	0	11
3	CHASSIEU DECINES FC	21	10	6	3	1	0	15	6	0	9
4	SEYSSINET AC	14	10	4	2	4	0	20	19	0	1
5	F. BOURG EN BRESSE P 2	14	10	4	2	4	0	19	17	0	2
6	ECHIROLLES FC	14	10	4	2	4	0	17	18	0	-1
7	GRENOBLE FOOT 38 2	12	10	2	6	2	0	15	12	0	3
8	MISERIEUX TREVOUX AS	11	10	3	2	5	0	10	17	0	-7
9	VENISSIEUX FC	10	9	3	1	5	0	15	14	0	1
10	ANDREZIEUX-BOUT. FC 2	9	10	1	6	3	0	10	15	0	-5
11	VAULX EN VELIN FC 2	8	10	2	2	6	0	11	21	0	-10
12	CLUSES SCIONZIER FC	5	10	1	2	7	0	9	25	0	-16

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél **04 72 76 01 08** discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Président : Mr Eric GRAU

Membres du Comité Directeur : Mr Roger ANDRE – Mr José INZIRILLO – Mr Patrick PINTI

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Md Sabrina GEORGET, Secrétaire – Mr André QUENEL – Mr Jean-Marie SANCHEZ – Mr Moussa TALL, représentant des Arbitres – Mr Yannis LEMCHEMA – Mr Guy CASELLES – Mr Bruno BENOIT, Instructeur – Mr Thomas NARDONE, Instructeur -

Absences excusés: Mr Roger ANDRE - Mr José INZIRILLO – Mr Patrick PINTI – Mr Moussa TALL, representant des arbitres - Mr Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs - Mr Moussa TALL, représentant des Arbitres

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district <u>«district@lyon-rhone.fff.fr»</u>) de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « <u>discipline@lyon-rhone.fff.fr</u> ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions

de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : <u>que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents</u> doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

<u>RAPPEL</u>: Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoie de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : <u>district@lyon-rhone.fff.fr.</u>

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2021/2022 du DLR, de la page 144 à 150

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifié par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction. Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline.

Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition. De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.



DEMANDES DE RAPPORTS

Match 25164621 - U15 - D4 - poule D du 17 décembre 2022 FC SUD OUEST (581322) // EVEIL DE LYON (523565)

Objet: Match arrêté

CLUB: FC SUD OUEST (581322) - EVEIL DE LYON (523565)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie les clubs du FC SUD OUEST (581322) et de l'EVEIL DE LYON (523565) de lui fournir un rapport détaillé sur les circonstances qui ont entrainées l'arrêt du match précité au plus tard le lundi 02/01/2023 à 9h00.

NB: Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président

S. GEORGET – Secrétaire

Match 25156628 - U17 - COUPE DE LYON ET DU RHONE du 18 décembre 2022 F.C POINT DU JOUR (509685) // DOM-TAC (526565)

Objet : Match arrêté

CLUB: F.C POINT DU JOUR (509685) - DOMTAC (526565)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie les clubs du F.C POINT DU JOUR (509685) et de DOMTAC (526565) de lui fournir un rapport détaillé sur les circonstances qui ont entrainées l'arrêt du match précité au plus tard le lundi 02/01/2023 à 9h00.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire

Match 25098464 - U18F - D1 - du 10 décembre 2022 FC SUD OUEST (581322) // SNI (528363)

Objet: *Mauvais comportement*

CLUB: SNI (528363)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club du SNI (528363) de lui fournir un rapport détaillé sur le comportement de votre joueuse N° 10 lors du match précité au plus tard le lundi 02/01/2023 à 9h00.

NB: Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire



CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES SOUMISES A INSTRUCTIONS

Affaire N° 122

Match N° 24545140 - Séniors - D3 - Poule B - du 23 octobre 2022 - F.C.P. ARBRESLE / AS CONFLUENCE

Motif: Mauvais comportement sur officiel

Madame, Monsieur,



La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mardi 03 janvier 2023 à 18H00**

Arbitre officiel: Mr Hicham BOUARFA

Arbitre officiel FCPA/VAULX EN VELIN FC: Mr Hugo BRAYARD Arbitre assistant FCPA/VAULX EN VELIN FC: Mr Jérôme JULIEN

CLUB: AS CONFLUENCE – 552404

Président(e): Mr Hakim ABASSI ou son représentant Joueur N°4 – Mr Mehdi MEJERI – **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire

Affaire N° 125

Match N° 2596235 – Séniors – Coupe De Lyon et Du Rhône – Phase Unique - du 16 octobre 2022 – U.S. VAULX EN VELIN / A.S. PORTUGAISE DE VAULX

Motif: Incidents après match

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>mardi 10 janvier 2023 à 18h00.</u>

Arbitre officiel : Mr Sulyvan MANFROI **Délégué officiel** : Mr Hocine KEROUANI

CLUB: U.S. VAULX EN VELIN- 529291

Président(e): Mr Mustapha GUISSI ou son représentant

Mr Nassim GUISSI **Présence obligatoire** Dirigeant(s): Mr Lounas OUADFEL

Délégué(s): Mr Karim BOUNAAS Présence obligatoire

CLUB: A.S. PORTUGAISE DE VAULX - 528368

Président(e): Mr Patrick DE SOUSA ou son représentant

Dirigeant(s): Mr Jorge DE SA

Joueur(s): N°4 – Mr Hamidou BA Présence obligatoire

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire



CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES NON SOUMISES A INSTRUCTIONS

Affaire N° C16

Match N° 24545172 – Séniors – D3 – Poule B du 3 décembre 2022 CHAMBOST ALLIERES // VILLEURBANNE ANTILLAIS Objet : Attitude déplacée d'un joueur

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>mardi 03 janvier 2023 à 18h30</u>

Arbitre Officiel: Mr Jérôme GAILLETON

CLUB: CHAMBOST ALLIERES - 548271

Président(e): Mr Christophe BEDIN ou son représentant

Délégué principale – Md Isabelle CHOL

Possibilité de participer à l'audition en Visio, merci de le confirmer le plus rapidement possible

CLUB: VILLEURBANNE ANTILLAIS - 525630

Président(e): Mr Jean Baptiste GERMANY ou son représentant Joueur N°11 – Mr Marvin BRIAND – **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

S. GEORGET – Secrétaire

Affaire N° C17

Match N° 24545172 – Séniors – D3 – Poule C du 27 novembre 2022 OUROUX GROSNE // CLOCHEMERLE Objet : Attitude intimidante envers un officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>mardi 03 janvier 2023 à 19h15</u>

Arbitre Officiel: Mr Amirouche DOUFENE

CLUB: CLOCHEMERLE - 521545

Président(e): Mr Vincent PHILIBERT ou son représentant Educateur: Mr Christophe MEGARD – **Présence obligatoire**

Possibilité de participer à l'audition en Visio, merci de le confirmer le plus rapidement possible

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire

Affaire N° C20

Match N° 24543921 – Séniors – D2 – Poule B du 04 décembre 2022 J. ST. O. GIVORS // CHAPONNAY MARENNES Objet : Propos grossiers et/ou injurieux envers un officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>mardi 10 janvier 2023 à 18h30.</u>

Arbitre Officiel: Mr Sulyvan MANFROI

CLUB: Chaponnay Marennes - 546317

Président(e): Mr Didier PETROZZI ou son représentant Joueur(s): Mr Matthias FERNANDEZ – **Présence obligatoire**

Possibilité de participer à l'audition en Visio, merci de le confirmer le plus rapidement possible

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire

Affaire N° C18

Match N° 25136432 – Séniors – D4 – Poule F du 04 décembre 2022 C.S. OZON // SEVENNE F.C.

Objet: Propos grossiers et/ou injurieux envers un officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>mardi 10 janvier 2023 à 19h00.</u>

Arbitre Officiel: Mr MAKROUS Abdelaziz **Observateur**: Mohamed BOUGHAZI

CLUB: Sevenne F.C. - 548812

Président(e): Mme Sandie DESCAMPS ou son représentant Joueur(s): Mr Théophile CRESPIN – **Présence obligatoire**

Possibilité de participer à l'audition en Visio, merci de le confirmer le plus rapidement possible

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire

COMMISSION D'APPEL

Tél **04 72 76 01 16** appel@lyon-rhone.fff.fr



INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION: Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

<u>APRES AUDITIONS</u>: Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).



AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Réunion du 28 Novembre 2022

DOSSIER N° AD 2

APPEL DU CLUB A.S. PORTUGAISE VAULX EN VELIN ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE

CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DATE DE PUBLICATION : 17 Novembre 2022 - P.V. N° 576 DATE DU MATCH : 06/11/2022 - MATCH N° : 24544032

CATÉGORIE: SÉNIORS - D2 - POULE C

CLUBS: HAUTE BREVENNE FOOTBALL 1 (553724) / A.S. PORTUGAISE VAULX EN VELIN 1 (528368)

MOTIF: Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

Le Club HAUTE BREVENNE FOOTBALL est amendé de la somme de 120 € (Cent-vingt Euros) pour absence à audition

(justificatif non fourni dans les délais) de : M. Jean Luc BLEIN M. Logan VIAL

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Président Le Secrétaire C. NOVENT D. HAMON



AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Réunion du 28 Novembre 2022

DOSSIER N° AD 3

APPEL DU CLUB A. C. S. MAYOTTE DU RHONE ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE

CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DATE DE PUBLICATION : 17 Novembre 2022 - P.V. N° 577 DATE DU MATCH : 06/11/2022 - MATCH N° : 24545144

CATÉGORIE : SÉNIORS - D3 - POULE B

CLUBS : CALUIRE SP.C. 2 (544460) / A. C. S. MAYOTTE DU RHONE 1 (552543) MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction de joueurs

Le Club CALUIRE SP.C. est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Ibrahim TRAORE

Le Club A. C. S. MAYOTTE DU RHONE est amendé de la somme de 240 € (Deux-cent-quarante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :

M. Aboubacar ATTOUMANI

M. Madjidi SAIDALI MADJIDI

M. Chamouyne DINI ALI

M. Assani ALI BACAR

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Président Le Secrétaire
C. NOVENT D. HAMON



AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 19 Décembre 2022

Présents:

M. Christian NOVENT - Président M. Didier HAMON - Vice-Président



M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur

M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST, M. Jean Philippe KAPP, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AD 4

APPEL DU CLUB AM.S. DE DIEMOZ ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉ-

CISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 24 Novembre 2022 - P.V. N° 577 DATE DU MATCH : 09/10/2022 - MATCH N° : 25082794

CATÉGORIE: SÉNIORS - D2 - POULE A

CLUBS : AM.S. DE DIEMOZ 1 (516290) / S. C. BRON TERRAILLON PERLE 1 (590385) MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction de joueuses

Voir notification dans Footclubs



AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 19 Décembre 2022

DOSSIER N° AR 4

APPEL DU CLUB SAÔNE MONT D'OR FOOTBALL CLUB CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 15 Décembre 2022 - P.V. N° 580 DATE DU MATCH : 26/11/2022 - MATCH N° : 24545298

CATÉGORIE: SÉNIORS - D3 - POULE C

CLUBS: U.S. OUEST LYONNAIS VAUGNERAY 1 (524491) / SAÔNE MONT D'OR FOOTBALL CLUB 2 (561132)

MOTIF: Contestation de la décision de 1ère instance - Match à rejouer

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 16 Janvier 2023 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB U.S. OUEST LYONNAIS VAUGNERAY

Mme la Présidente : Martine PERROUSSET AUBRY ou son représentant

M. l'Educateur : Antoine FERRARO

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB SAÔNE MONT D'OR FOOTBALL CLUB

M. le Président : Julien GRAND ou son représentant

Mme l'Educatrice: Maud GUETTY

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président C. NOVENT Le Secrétaire D. HAMON

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05** sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Président : Lakhdar TOUATI. Vice-Président : Alain BARBIER. Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER

Correspondant Football Féminin: Michel CATHELAND

Membres: Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Ga-

briel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH.

Absents excusés: Jean-Michel JASTRZAB, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12



MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être <u>nominativement</u> signé et adressé à la <u>Commission des Compétitions</u>. <u>Attention</u>, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone orange: Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 19 décembre à 16 h jusqu'au Lundi 26 décembre à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 06, 07 et 08 janvier 2023. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte: Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues à partir du 13,14 et 15 janvier 2023.

La commission informe les clubs que désormais elle refusera toutes les demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec justificatifs à l'appui) et qu'elle appliquera l'article 6.02 à la lettre.

Nous rappelons cependant que les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'Informer par mail la commission des Compétitions, l'adversaire et les officiels.



CHAMPIONNAT 2022-2023

Tous les matchs de la phase Aller « non joués » ou « à rejouer » sont reportés sur l'un des week-ends suivants :

08/01/23 15/01/23

Nous vous rappelons que les matchs de la phase « aller » devront être joués avant le premier match de la phase « retour ». La commission pourra être amenée à programmer des matchs en jour de semaine.



ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.



PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.



FOOT LYON RHÔNE

PV 581 DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.



FORFAITS

DATE	EQUIPE FORFAIT	AFFILIATION	CATEGORIE	NIVEAU	POULE	N°MATCH
16/12/2022	Muroise Foot 6	522883	VETERANS	Phase unique	Α	25186246
17/12/2022	OS Beaujolais 1	548245	U20	D2	В	25181810
17/12/2022	Et.S Lierguoise 2	504446	U17	D3	Α	25173542
17/12/2022	AS des Buers Villeurbanne 1	520835	U15	D1	Α	24547200
17/12/2022	FC Lyon Football 5	505605	U15	D3	Α	24547735
17/12/2022	Ent.S. Charly F. 1	504416	U15	D3	С	24547999
18/12/2022	Ent.S. Frontonas Cha. 2	531455	SENIORS	D4	Α	25135778
18/12/2022	Ev.S Genas Azieu 2	523341	U17	D3	Е	25174103
18/12/2022	Am.S Toussieu 1	525335	U17	D3	E	25174101



FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

U15 – D3 – Poule D : Match n°24548116 du 03/12/2022 : SMO FC 1 – Rilleux Olympique 1

 $U15-D4-Poule\ G$: Match n°25165023 du 03/12/2022 : Ent. Osgl – Pierre Be. 3 – CS Lyon 8 1

U15 Féminine à 11 – D1 – Poule U : Match n°25147568 du 04/12/2022 : USVJ 1 – Ent. Gfsb 1

U17 - D1 - Poule B: Match n°24546258 du 04/12/2022 : FC Colombier-Satolas 1 - Oullins Cascol 2

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

Vétérans - Poule A : Match n° 25186899 du 25/11/2022 : FC du Roule Mulatière 5 – Ent.S. Charly F 5

U18 Féminine à 11 – D1 – Poule B : Match n°25147335 du 26/11/2022 : C.S Lagnieu 1 – B F 01 1

Séniors D4 – Poule E: Match n° 25136295 du 26/11/2022: U.S. Ouest Lyonnais 2 – Monts Lyonnais Foot 2

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 7-03 des Règlements sportifs, page 110 de l'annuaire :

Vétérans - Poule C: Match n° 25186628 du 18/11/2022 : AS des Buers Villeurbanne 5 – Vill. Abanilla 5

En vertu de l'article 7-03 des règlements sportifs page 110 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 150 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 26 décembre 2022, 14 heures. Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :

U17 D1 - Poule B: Match n° 24546234 du 05/11/2022: Ets Trinite Lyon 2 - Sporting Nord Isère 1



HOMOLOGATION DE TOURNOIS

551384 BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS – U13 le 7 et 8 janvier 2023

504733 CS REYRIEUX – U11 le 14 janvier 2023 U13 le 15 janvier 2023

561132 SAONE MONT D'OR FC – U11 U13 le 7 et 8 janvier 2023

549484 US MILLERY VOURLES – U7 le 7 janvier 2023, U9 le 8 janvier 2023, U11 le 14 janvier 2023 et U13 le 15 janvier 2023

504275 CS NEUVILLOIS – U12 U13 le 7 janvier 2023, U8 U9 le 8 janvier 2023, U10 U11 le 14 janvier 2023 et U6 U7 le 15 janvier 2023

563791 HAUTS LYONNAIS – U13 le 7 janvier 2023

516290 AS DIEMOZ – U7 U9 le 14 janvier 2023 et U11 le 15 janvier 2023

<u>La commission des Compétitions vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année</u> <u>et vous envoie ses meilleurs vœux de Bonheur et Succès pour 2023 !!!</u>

COMMISSION FEMININE

Tél **04 72 76 01 10**

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Présent: Mrs CATHELAND, FAVRE

Excusées: Mmes, DI RIENZO, PLATROZ, VERGUET. Mr MONTAGNON.



MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte <u>mail officielle du club</u>. Cet écrit doit être <u>nominative-ment</u> signé et adressé à la <u>Commission Féminines</u>.

<u>Attention</u>, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Période VERTE: Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du weekend de la rencontre: accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE: Cette période dite d'exception se situe de 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du weekend de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci: modification interdite sauf accord explicite de la Commission féminines (et Commission des Compétitions).

La commission informe les clubs que désormais elle refusera toutes les demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec justificatifs à l'appui) et qu'elle appliquera l'article 6.02 à la lettre.

Nous rappelons cependant que les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'Informer par mail les commissions Féminines et des Compétitions, l'adversaire et les officiels.

RAPPEL: U19 à Seniors : foot réduit à 8 : 4 mutations dont 2 Mutations Hors période

U19 à seniors à 11 : 6 mutations dont 2 mutations Hors période

Catégorie inférieure : U12 à U 18 : 4 mutations dont 1 mutation Hors période



FEMININES SENIORS D1 IDEAL PNEU

Phase Unique:

Match n°24919027 Sud Lyonnais 2 / Colombier Sato. 1 du 25/09/22 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR). Match N° 24919820 A.S.Univ.L 1 /Chaponnay Mar. 1 du 06/11/22 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR).



FEMININES SENIORS D1 A 8

Poule Unique: Match n° 25097304 Grpt Fem Asef/Fcldsds 1 contre F.C. Point du Jour 1 du 25/09/2022 se jouera. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR).



FEMININES U18 D1 A8

Match n° 25098458 Vaulx en Velin 1 contre Dombes Bresse Fc 1 du 03/12/2022 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le site du DLR).



FEMININES U15 D1 A 11

Match n° 25147536 F.C. Ste Foy les Lyon 1 contre Lyon Football Fc 1 du 15/10/2022 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR).



Match n° 25147545 Lyon Football Fc contre Villefranche Fc 0 du 22/10/2022 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR).

Match n° 25147569 C.F.F. 1968 1 1 contre Venissieux Fc 1 du 03/12/2022 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR).

Match n° 25147570 Ev.S. Genas Azieu Fe. contre Villefranche Fc 1 du 03/12/2022 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR).

Match n° 25147571 F.C. Ste Foy Les Lyon 1 contre St Priest As 2 du 03/12/2022 est reporté. (Voir sur Footclubs ou le Site du DLR)



COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

Equipes qualifiées pour les 8èmes de finale : St Pierre mineurs 0- **stade Amplepuisien 3**

La Giraudière 0-Craponne As 1
O.ST Genis Laval 1-Muroise Foot 0
S.C.B.T.P 4-F.C.Pontcharra St Loup 3
Colombier-Satolas Fc 4-St Priest As 2

Av.s. de Genay Forfait-Ev.S. Genas Azieu 2 3

Ent. Hte Brevenne/Ht Lyonnais contre F.C. Gerland Reporté au 08/01/2023, SMO F.C. contre St Martin en Haut 2 reporté au 08/01/2023, Chaponnay Marenne contre Villefranche FC reporté au 05/02/2023.

Exempts: AM Diemoz, Sud Lyonnais F2013 2, GS Chasse, Savigny F.C., F.C. Lamure Poule, A.S.U.L, Lyon La Duchère

<u>Date des rencontres</u>: Les 8^{èmes} de finale le 12 mars 2023 tirage le 18/01/2023 au siège du Crédit Agricole

Les ¼ de finale Le 16 avril 2023 Les ½ finale le 21 mai 2023



COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL

Coupe Futsal Annuel se déroulera le 15 Janvier 2023 à St Symphorien d'Ozon, sur forme de tournoi. Complet. Le programme vous sera envoyé par mail aux clubs inscrits.

COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél 04 72 76 01 07

Réunion du lundi 19 décembre 2022

PRESIDENT DELEGUE: JARRY JOEL - 06 18 75 23 87

MEMBRES: CANNIZZARO JUSTIN - BATHOL HERVE et SINA LUCIEN

Rappel aux Clubs: C'est le club recevant qui doit obligatoirement transmettre les feuilles de match au District.

5eme Journée du 05/12/2022 : MONTCHAT / LYON METROPOLE 2

US IRA / CS LYON 8e PFC ANSE / UGA DECINES

US MILLERY / LYON METROPOLE 1 FC MENIVAL / LA VERPILLIERE

6eme Journée du 12/12/2022 : UGA DECINES / MONTCHAT

LYON METROPOLE 2 / US MILLERY
LA VERPILLIERE / PFC ANSE

LYON METROPOLE 1 / CS LYON 8e

FC MENIVAL / US IRA



Courriers aux clubs:

Le club de Lyon Sport Metropole 1 & 2 est prié de retirer ses feuilles de matchs au secrétariat de DLR. La commission donne l'autorisation aux clubs d'inverser les matchs en cas de problème de terrain.

Les rencontres non jouées de la journée 1 du 24/10 Se joueront impérativement entre le 28/11 et le 02/12

Depuis le 21/11 – les clubs sont avertis des sanctions encourues pour non match

Compte tenu que les 2 matchs ci-dessous non pas été joué – les clubs suivant sont amendés de 50 € pour matchs non joués - LA VERPILLIERE - LYON METROPOLE - FC MENIVAL / CS LYON 8e

les rencontres non jouées de la journée 2 du 31/10 Se joueront impérativement entre le 02/01et le 06/01/2023

LYON METROPOLE 2 / LA VERPILLIERE

LYON METROPOLE 1 / MENIVAL

CS LYON 8e / PFC ANSE

Si ces matchs ne sont pas joués – les 2équipes perdront par forfait et seront amendées :

1er Forfait : 50 € - 2e Forfait : 80 € - 3e Forfait : 100 €

Résultats: Anse / Lyon Métrople 1 2 A 5

Lyon Métrople 1 / Ménival 2 A 6 Millery / Lyon Métropole 1 5 A 3 IRA / Lyon 8 3 A 5 La Verpillière / IRA 7 A 2

Courrier: - Match reporte de Ménival : lu et note

Montchat report du match attendons date
 Attendons feuille de match : UGA / Ménival

UGA / FC Anse

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, J. HERNANDEZ

Il n'y a pas de PV la semaine prochaine, la commission souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année



AVIS A TOUS LES CLUBS

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhône.fff.fr La Commission Futsal a repris ses permanences, et se tient à votre disposition pour tous renseignements. Elle se com-

pose comme suit : Président : Roland BROUAT

Championnat Séniors : Lionel POIRIER Championnat Jeunes : Bernard LACHAPELLE Plateaux Jeunes : Jérôme HERNANDEZ

Désignateur arbitre : Thierry BOLZE 06 60 37 46 25

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhône.fff.fr

<u>A NOTER</u>: En cas de changement de lieu, date ou horaires, les clubs doivent impérativement utiliser footclubs, la commission ne peut etre sollicitée qu'en cas d'extrême nécessité Les horaires réglementaires sont les suivants:

Vendredi : 18h à 21h45 Samedi : 10h à 21h45



Dimanche: 10h à 19h

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 18h à 21 h

Les zones (rappel)

VERTE : Jusqu'à 16h le lundi qui précède de 13 jours le dimanche de la rencontre

ORANGE: jusqu'à 16h le lundi qui précédé de 6 jours le dimanche de la rencontre, accord de l'adversaire obligatoire **ROUGE**: de 16h le lundi qui précède le dimanche de la rencontre; modification interdite sauf accord explicite de la commission,

Les changements de terrain ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire ; il faut l'en informer , ainsi que la commission , l'arbitre et le déléqué éventuel.



CHAMPIONNAT FEMININ

Courrier reçu : Saint Genis Laval Lu et traité

Le calendrier du Championnat D1 est paru sur le site du district, vérifié vos désidératas (horaire, inversion, salle, etc ...) **EQUIPES EN COMPETITION :** Civrieux – Goal Futsal – Moulin à Vent – O. Rives – St Genis Laval – Diemoz – et ACH (Chandieu)



CHAMPIONNAT MASCULIN

Courrier reçu: Mions, Chandieu Heyrieux, Martel Caluire, Mornant, Montchat, Vaugneray: Lu et Traité



COUPES DE LYON ET DU RHONE

COUPES JEUNES DU MOIS DE JANVIER 2023

Les traditionnelles Coupes de Lyon et du Rhône Futsal sont ouvertes à tous les clubs libres.

U13 32 équipes sur 4 plateaux de 8 ,Le Samedi 7 janvier 2023 A P. BENITE , le Dimanche 8 à Civieux

U13 Phase Finale 2 Poules de 4, le Samedi 14 janvier 2023 à ST Romain En Gal.

U15 le Dimanche 8 janvier 2023, A PIERRE BENITE

Séniors Féminines le Dimanche 15 janvier 2023 Gymnase à Saint Symphorien d'Ozon

La journée des Finales FUTSAL aura lieu le Dimanche 4 juin 2023 à Fareins.

Le Tirage au sort à eu lieu ci-dessous l'affection des clubs par lieu

U13:

7/1/23 PIERRE BENITE - 8 HEURES: FUTSAL VAULX, PLVPB, MUROISE, MONTCHAT, VENISSIEUX FC, VAULX OLYMPIQUE, TERNAY, CONDRIEU

7/1/23 PIERRE BENITE - 12H30 : MOULIN A VENT, OZON, SAINT FONS, ROULE MULATIERE, CDFC, SP NORD ISERE, CHAVANOZ, OL.

8/1/23 CIVRIEU D'AZERGUES - 8 HEURES: MARTEL CALUIRE, CIVRIEUX, BELLECOUR, LYON X ROUSSE, US VAULX, POINT DU JOUR, FCP ARBRESLE, GOAL FC

8/1/23 CIVRIEUX D'AZERGUES - 12H30: FC VAULX, GOAL FUTSAL, EVEIL DE LYON, CALUIRE SC, FUTSAL VILLEUR., VILLEUR.UNITED, FC ST CYR, DOMTAC

<u>U15</u>: PIERRE BENITE Le 8/1/23 à 8HEURES: RIVE DE GIER, FC VAULX, ECULLY, MARTEL CALUIRE, FC ST CYR, LYON MOULIN DOMTAC A VENT, GOAL FUTSAL, GOAL FOOTBALL, PLVPB1, AS MONTCHAT, CONDRIEU, FCP ARBRESLE, FOOT SALLE CIVRIEUX, CDFC, FUTSAL VAULX, VENISSIEUX FC

<u>Féminines Seniors</u>: **SY SYMPHORIEN OZON Le 16/1/2023 à 8H30**: CIVRIEUX, GOAL FUTSAL, CHASSE, SCBTP, CHAPONNAY, LYON MOULIN A VENT, DIEMOZ, USEL, ST GENIS LAVAL, O. RIVES, GENAS, OZON



CHAMPIONNATS JEUNES

Recu courrier: ALF

A tous les clubs et équipes engagées , veuillez transmettre au plus tôt les feuilles de plateaux et de matchs le plus rapidement possible afin d'éviter toute amende et de permettre la mise à jour les différents classements .

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du jeudi 15 décembre 2022

Présents: S. BOISSET - G. PISTOL - C. ROBERT - G. SEVE. - F. BEDIAT - A. FEZZA - Z. BENSLIMANE.

Excusés: C.PERROT – D. COMBIER.

ADRESSE POSTALE DU GROUPEMENT: bien mettre les feuilles de match sous enveloppe et inscrire l'adresse comme suit: O.S.VILLEFRANCHE, GROUPEMENT BEAUJOLAIS - 535, avenue Saint Exupéry, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE Tél. présidente: 06 78 61 00 66 - Permanence le jeudi de 19h à 20h30, 535 av St Exupéry à Villefranche sur Saône

<u>Tout engagement en football d'animation ou coupes à 11 doit IMPERATIVEMENT parvenir par mail au groupement à cette adresse</u> : beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Rappel: les feuilles de festifoot U7 et U9 doivent être envoyées au Groupement par courrier (et non par mail).

Courrier:

A.S. LIMAS: concerne la coupe des Vignerons

BEAUJOLAIS FOOTBALL: concerne la coupe des Vignerons.



COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

Journées à programmer : 4/03/23 (festi animation) -18/03/23 - 01/04/23 - 06/05/23 - 13/05/23 (festi animation) -10/06/23 (JND).

COMPTE RENDU U7 du SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Manque toujours les Feuilles de Plateaux et d'effectifs : de ST GEORGES de RENEINS et CHAZAY d'AZERGUES à envoyer rapidement avant amendes.

COMPTE RENDU U7 du SAMEDI 3 DECEMBRE 2022.

Reçu feuilles de plateaux de Gleizé (complet) ; Bully (complet) – Limas (complet) – Denicé (complet). Manque celui d'AMPLEPUIS à nous faire parvenir rapidement.

RAPPEL DU REGLEMENT: 4 Joueurs sur le terrain + 2 Remplaçants par équipe. 5 Matchs de 8 Minutes. Dimension du terrain : 20 m x 30 m / Zone des 8 m : la relance protégée : lorsque le gardien de but a le ballon dans les mains, l'ensemble de l'équipe adverse doit se trouver en dehors de la zone des 8 m.



COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

Journées à programmer : 25/02/23 (challenge shoot out) -11/03/23 - 25/03/23 (challenge conduite) -29/04/23 - 13/05/23 - 03/06/23 (journée finale).

JOURNEE DU 10 DECEMBRE : journée challenge penalty (voir information sur le site du DLR menu pratique puis football d'animation puis catégorie U8/U9). Présence des équipes à 9h30. Début des rencontres à 10 heures. Veuillez respecter les numéros d'équipes convoquées sur les sites.

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 12 NOVEMBRE :

Manque feuille d'effectif de LIMAS (à La Tour de Salvagny) et O.S. BEAUJOLAIS (à Tarare).

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 26 NOVEMBRE:

Les feuilles de plateaux reçues : Bully, Denicé, Lamure, Valsonne, Pontcharra, Belleroche, Monsols – La Tour de Salvagny + Ternand (reçue le 15 décembre). **Manque plateau de Limas.**

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 10 DECEMBRE :

Feuilles de plateau reçues : Amplepuis – Gleizé – Beaujeu – Belleville – Villefranche – Béligny – Chambost.

Feuilles non reçues : Chazay.

Plateaux U9 annulés : St Forgeux et Chessy.

Feuilles d'effectif manquantes : E.S. Liergues 6 à Béligny.

Equipes absentes: FC Tarare 3 à Villefranche; Beaujolais Football 3 à Villefranche (excusée) et Valsonne (à Chambost).

Feuilles Challenge Penalty recues : Béligny et Chambost Allières.

Petit rappel concernant la pratique U9 :

- Aires de jeu : 35 m x 25 m - Les buts : 4m x 1,5m

- Zone du gardien : 8m matérialisée par des plots.

- Taille Ballon: T3

- Effectifs : 5 joueurs par équipe dont un gardien + 2 remplaçants max.

RAPPEL: sur la feuille d'effectif, seuls les joueurs non rayés sont considérés comme ayant participé au plateau.



COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél.06 22 82 74 09 - Franck BEDIAT 06 08 60 45 23

Désormais vous pouvez nous faire parvenir votre feuille de plateau scannée, mais elle doit être lisible et bien formatée. Toute feuille non conforme sera refusée et vous devrez faire parvenir l'original par courrier au Groupement.

<u>A NOTER</u>: bien prendre en compte les modifications des clubs qui paraissent chaque semaine dans le PV Beaujolais par rapport au planning initial paru sur le site du DLR.

<u>SUITE ENTREE DE L'EQUIPE AMPLEPUIS 4,</u> veuillez prendre notre des modifications apportées sur certains plateaux : Le 28 janvier 2023

remplace exempt 2 à **Chambost , B61 , à 14h** avec : chambostSt Just 1 , Pontcharra st Loup 2 , liergues 2 + Amplepuis 4 *Le 25 février 2023*

remplace exempt 4 à **Charentay , C71 , à 10h** avec :FC mont brouilly 2 ; FC Feneins vauxonne 3 ; O.S. beaujolais 3 + Amplepuis 4.

MODIFICATION DE LIEU OU D'HORAIRE:

Journée du 28 janvier

Le plateau B61 se jouera à 10 HEURES (au lieu de 14 heures) à CHAMBOST ALLIERES.

Equipes concernées: Chambost St Just 1 – Amplepuis 4 – Pontcharra St Loup 2 – E.S. Liergues 2

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES:

Journée du 26 novembre : plateau A32 à CHESSY

Journée du 10 décembre : Plateau A51 à CHARENTAY ; Plateau B52 et plateau B54 à DOMMARTIN ; plateau C52 à AM-

PLEPUIS;

LIEU ET HORAIRE DES RENCONTRES A DOMICILE:

FC Denicé Arnas joue à 14 heures jusqu'en décembre à Denicé puis ensuite à Arnas

Pontcharra St Loup joue à 10 heures à St Loup

FC Villefranche joue à 10 heures stade Montmartin ou Boisson ou St Exupéry

E.S. Liergues joue à 10 heures stade de l'Eclair

Entente haut Beaujolais joue à 10 heures à St Igny de Vers

Belleville Football Beaujolais joue à 14 heures complexe Rosselli avenue de Verdun à Belleville

Sud Azergues Foot joue à 10 heures à Chessy

FC Reneins Vauxonne joue à 10 heures à St Georges de Reneins



Beaujolais Football: 1 et 2 à 14 heures à Fleurie. Equipe 3F à 10 heures à Fleurie

RC Béligny joue à 10 heures stade du Bordelan FC Tarare joue à 10 heures stade Tolisso, La Plata. FC Mont Brouilly joue à 10 heures à Charentay.



COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18 Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT:

RESULTATS NON PARUS SUR TABLETTE ET PAS DE FEUILLE DE MATCH PAPIER RECUE:

Journée du 19 novembre : Poule E : BEAUJOLAIS FOOTBALL 2 - FC TARARE

La date et l'heure de cette rencontre non jouée du 19 novembre ne sont toujours pas parvenues au groupement. Date limite pour cette rencontre : 17 décembre sinon match perdu aux 2 équipes. Nous tenir informés.

Après les 7 journées de cette première phase, les équipes suivantes rejoindront le championnat intergroupement pour la phase suivante :

Poule A: FC VILLEFRANCHE 4 – SUD AZERGUES FOOT 1

Poule B: FC VILLEFRANCHE 3 - DOMTAC FC 3

Félicitations à ces 4 équipes et nous leur souhaitons un très bon parcours pour la suite.

COUPE DU BEAUJOLAIS du 10 décembre (3^e tour) :

Voici les équipes qualifiées pour le 4^e tour :

POULE A: plateau de DOMMARTIN non reçu ce jour

POULE B: GLEIZE 1 et FCVB 2

POULE C: BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 4 et FC RENEINS VAUXONNE 1

POULE D: RC BELIGNY 1 et FCVB4
POULE E: DOMTAC FC 3 et FCVB3

POULE F: PONTCHARRA ST LOUP 2 et ENTENTE HAUT BEAUJOLAIS

POULE G: FC RENEINS VAUXONNE 2 et BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 2

POULE H : plateau de BELLEVILLE non reçu ce jour.

Sites et horaires championnat :

Pontcharra St Loup 2 à 10 h à Pontcharra -

Entente Haut Beaujolais joue à St Igny à 14 heures

FC Denicé Arnasjoue à Arnas à 14 heures (première phase et à Denicé en 2^e phase)

E.S. Liergues joue à 14 heures stade de l'Eclair.

FC Reneins Vauxonne joue à 10 heures à St Georges de Reneins

Belleville Football Beaujolais joue à 14 heures, complexe Rosselli

Sud Azergues Foot joue à 14 heures à Châtillon d'Azergues

Amplepuis joue à 14 heures, stade Malatray.



COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE DU BEAUJOLAIS U15 – 1^{er} tour du 14 janvier 2023 à 15 h 00 sur le terrain du premier nommé :

E.S. LIERGUES 2 – DOMTAC FC 4

BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 2 – ST. AMPLEPUISIEN 2 match annulé, pas d'équipe d'Amplepuis 2 en championnat.

SUD AZERGUES FOOT 1 - ENT. FC RENEINS VAUXONNE/DENICE ARNAS 2

BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 3 – O. BELLEROCHE 1 site Rosselli stade synthétique

FC MONT BROUILLY 1 - BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 1

ENT. HAUT BEAUJOLAIS - FC PONTCHARRA ST LOUP 1

FC PONTCHARRA ST LOUP 2 - DOMTAC FC 3

Exempts: Beaujolais Football 1 – DomTac FC2 – Ent. FCRV/Denicé Arnas 1 – E.S. Gleizé 1 – Ent. OSB/Ternand - E.S. Liergues 1 – FC Lamure Poule - RC Béligny 1 – FCVB 2.

COUPE DU BEAUJOLAIS U17 : Premier tour prévu le 8 janvier 2023 à 10 heures sur le terrain du premier nommé

- 1. FC RENEINS VAUXONNE 2 BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 2 le 15 janvier 2023 à 10 heures
- 2. E.S. LIERGUES 2 SUD AZERGUES FOOT 1
- 3. PONTCHARRA ST LOUP 2 ST. AMPLEPUISIEN 1
- 4. RC BELIGNY 1 DOMTAC FC 3
- 5. E.S. GLEIZE 1 BEAUJOLAIS FOOTBALL 1

Exempts: Belleville Football Beaujolais 1 – Chazay FC1 – FC Reneins Vauxonne 1 – E.S. Liergues 1 – Pontcharra St Loup 1 – FC Lamure Poule – O. Belleroche - FC Mont Brouilly.

COUPE DES VIGNERONS : Premier tour prévu le 18 décembre à 14 h 30 sur le terrain du premier nommé :

SORNINS REUNIS 2 – FC MONT BROUILLY 3 le 8 janvier à 14 h 30

FC RENEINS VAUXONNE 2 – PONTCHARRA ST LOUP 3 le 15 janvier à 14 h 30

LES SAUVAGES – FC BULLY 2 le 15 janvier à 14 h 30

FC DENICE ARNAS 2 - FC LAMURE POULE 3 reporté (à jouer avant le 15/01 dernier délai)

A.S. ST FORGEUX 2 - CLOCHEMERLE/VAUX EN BEAUJOLAIS 1 le 16 décembre à 20h30

FC BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 3 - FC RENEINS VAUXONNE 3 le 15 janvier 2023 à 14h30

E.S. GLEIZE 2 - FC TARARE 2 : 3 - 1

A.S. VALSONNE - BEAUJOLAIS FOOTBALL 2

DOMTAC FC 4 – FC CHAZAY 2 le 15 janvier à 14h30

A.S. LIMAS 2 – CHAMBOST ST JUST reporté (à jouer avant le 15/01 dernier délai)

Exempts: St. Amplepuisien 3. A.S. Limas 1 - A.S. Sornins Réunis 1 - FC Mont Brouilly 2 - FC Tarare 1 - O.S. Beaujolais 1 - Ouroux/Grosne - A.S. Ternand - FC Bully 1 - O.S. Pouilly Pommiers - FC Reneins Vauxonne 1 - Sud Azergues Foot 2.

COUPE JOSEPH MAGAT: PREMIER TOUR:

Match E.S. LIERGUES 2 - FC TERNAND : 1 - 0

PROCHAIN TOUR DE COUPE J. MAGAT (cadrage) le 5 FEVRIER 2023.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année. Les permanences au Groupement reprendront le jeudi 12 janvier 2023.

GROUPEMENT BREVENNE

Tél **04 78 45 57 56** brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 20 décembre 2022

Présents: Denis Contamin, Christian Collet, Marc Bayet, Jérôme Pouzadoux, Hadi Laribi, Christophe Laval, Dylan Tardy

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à la Maison des Associations de Chaponost 2° étage. Groupement Brévenne 1 rue Louis Martel 69630 CHAPONOST Tel : 04-78-45-57-56 mails : <u>brevenne@lyon-rhone.fff.fr</u> et <u>brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr</u>



PRESIDENT

Marc BAYET

Le Groupement Brévenne se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances et d'excellentes Fêtes de fin d'année. Il vous donne rendez-vous pour la prochaine permanence qui se tiendra le mardi 3 Janvier 2023, au cours de laquelle s'effectueront les tirages des Coupes Brévenne à 19h00.



COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Informations permanentes: Les plateaux commencent à 10h00 (éventuellement 9h30).

Les festi-animations commencent à 10h00, mais le rendez-vous est fixé à 9h30 car les membres du Groupement vérifient les licences. Les rotations des équipes sur les plateaux sont laissées libres au club organisateur en privilégiant dans la mesure du possible des rencontres équilibrés. Penser à matérialiser la zone de relance protégée.

Merci à tous de bien vouloir être bienveillant et vigilant en notant sur la feuille d'effectif uniquement les éducateurs/dirigeants/joueurs <u>présents</u> avec les équipes le jour des plateaux (surligner les présents, ou rayer les absents) 70 équipes sont actuellement inscrites pour les plateaux

Festi-animations: Le 4 Mars à SAINT PIERRE LA PALUD

Le 18 Mars à RHONE SUD

Le 6 Mai à GRIGNY

Merci pour votre implication



COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Feuilles de bilan ou d'effectifs manquants : Merci de transmettre les documents manquants de toute urgence.

Plateaux du 10 décembre 2022 : 6eme journée (premier avertissement)

Concernant le challenge U9 Penalty, si celui-ci n'a pas été organisé sur certains plateaux, merci de nous communiquer la raison de cette non organisation.

VAUGNERAY: manque feuille de bilan du Challenge U9 Penalty sur votre plateau 9

MEGINAND: manque feuilles de bilan et d'effectifs de votre plateau 10

GIVORS: manque feuille de bilan du Challenge U9 Penalty sur votre plateau 12



COMMISSION U11

Hadi LARIBI et Dylan TARDY (stagiaire)

Depuis cette année, les feuilles scannées (sous réserve qu'elles soient lisibles et au format 21x29.7) sont acceptées comme documents officiels.

Les plateaux sont programmés à 11h00. Les autres horaires possibles (sur demande) sont 10h00 ou 14h00. Les plannings des plateaux PEF (Solidarité le 28 Janvier et Ecologie le 4 Mars) sont disponibles sur le site du District : https://lyon-rhone.fff.fr/simple/poules-u11-brevenne-plateaux-pef/

Informations permanentes

OL: plateaux à domicile à 10h00

CRAPONNE: plateaux à domicile à 11h00, stade Trévoux

SAVIGNY FC: plateaux à domicile à 10h00

SOUCIEU EN JARREST : plateaux à domicile à 14h00 ST MARTIN EN HAUT : plateaux à domicile à 10h00

STE FOY LES LYON: plateaux à domicile à 11h00, stade du Plan du Loup

LA GIRAUDIERE : plateaux à domicile à 11h00 JSTO GIVORS : plateaux à domicile à 14h00 GRIGNY : plateaux à domicile à 10h00

RHONE SUD FC: plateaux à domicile à 11h00 à Saint Maurice sur Dargoire, stade Villette

BIGARREAUX : plateaux à domicile à 10h00 à Montrottier pour équipe 1 et à 14h00 à Bessenay pour équipe 2

CS MEGINAND: plateaux à domicile à 10h00 à Saint Genis les Ollières

USMV: plateaux à domicile à 10h00 à Vourles

CASCOL: plateaux à domicile à 10h00 au stade du Merlo

Feuilles de match manguantes

Journée 3 du 26 Novembre (troisième et dernier avertissement): Plateau B231 à SOURCIEUX 1

Plateau B234 à CRAPONNE 3

Journée PEF du 10 Décembre (premier avertissement) : Plateau A241 à CASCOL 1

Modifications phase 2 et phase PEF: Poule D: HAUTS LYONNAIS 2 remplace EXEMPT 2

Poule E: HAUTS LYONNAIS 3 remplace HAUTS LYONNAIS 2

Poule E: FCSUD OUEST 69 7 remplace EXEMPT 3

Changements de lieu et/ou d'horaires

Journée 5 du 25 Février : Plateau C252 à 10h00 à Savigny

Equipes concernées: Ent ASMSP/SAVIGNY 1, GIVORS 2, SOUCIEU EN JARREST 1, USMV 4

Journée PEF du 4 Mars : Plateau DPEF34 à 10h00 à Savigny

Equipes concernées: Ent ASMSP/SAVIGNY 2, VAUGNERAY 2, FRANCHEVILLE 3, OSGL 5



COMMISSION U13

Christian COLLET et Jérôme POUZADOUX

Rappel: La FMI est obligatoire pour toutes les rencontres U13 (sauf coupes)

Attention à bien utiliser la FMI : si vous rencontrez un problème, veuillez faire une feuille de match papier U13 sur les bons documents (voir le lien sur le PV précédent). Dans le cas contraire nous serons contraints de mettre votre équipe forfait + l'amende associée.

Courriers reçus: SOUCIEU EN JARREST: Lu et noté

SC BIGARREAUX : Lu et noté GREZIEU LA VARENNE : Lu et noté

Informations permanentes:

Pour les informations permanentes pensez à nous communiquer l'horaire du match et le lieu du stade.

AS CRAPONNE: Tous les matchs se jouent à 13h30 Stade Trévoux

RHONE SUD: Matchs à 14h à St Maurice sur Dargoire

Coupe BREVENNE

Suite à plusieurs feuilles de matchs en retard, nous ferons paraître les qualifiés lors du P.V de début d'année

<u>Championnat 2^{ème} phase</u>: Ce championnat sera constitué de 8 poules de 6 en match aller-retour. Il est possible d'avoir des exempts dans certaines poules. Des rencontres entre les équipes ne jouant pas seront notifiées : **elles seront obli-**

gatoires.

Il est encore temps d'émettre vos souhaits en matière de poules. En ce qui nous concerne nous nous basons sur vos résultats de la première phase.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et nous nous retrouverons avec plaisir en 2023.



COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET

Les inscriptions effectuées en Coupes à 11 de Groupement ne deviennent effectives qu'en cas d'élimination de la Coupe de Lyon et du Rhône (jusqu'en 32° finale).

Le tirage du premier tour des différentes coupes aura lieu le mardi 3 Janvier à 19h00 au Siège du Groupement.

Courriers reçus: RHONE SUD: suppression équipe U17, lu et noté

<u>Calendrier prévisionnel</u>: Coupe Ballandras: 15 Janvier, 5 Février, 12 Mars, 7 Mai

Coupe Monts du Lyonnais : 15 Janvier, 5 Février, 12 Mars, 7 Mai

Coupe U17 : 15 Janvier, 5 Février, 12 Mars, 7 Mai Coupe U15 : 14 Janvier, 4 Février, 11 Mars, 6 Mai

Finales Seniors le 4 Juin Finales Jeunes le 11 Juin

Coupe Ballandras: 17 équipes

SAINT PIERRE MINEURS 1 et GIVORS 1 étant qualifiés ne 16° finale de la CLR ne peuvent plus participer à la oupe Ballandras.

Ent USCL/SOURCIEUX 1 est en attente de résultat des 32° finale de CLR

Tirage pour 16 équipes : FRANCHEVILLE 1, CRAPONNE 2, SAVIGNY 1, SAINT GENIS LAVAL 2, SAINTE FOY LES LYON 2, VAL LYONNAIS 2, LA GIRAUDIERE 1, QUATRE VENTS TREVES 1, GREZIEU LA VARENNE 1, GIVORS 2, RHONE SUD 1, RONTALON 1, HAUTS LYONNAIS 3, MEGINAND 2, MILLERY VOURLES 2, RHONE SUD 2

Coupe Monts du Lyonnais : 14 équipes

LA GIRAUDIERE 1, QUATRE VENTS TREVES 1, RHONE SUD 1 et 2, RONTALON 1 étant qualifiés ne 8° finale de la Coupe Ballandras ne epuvent plus participer à la coupe Monts du Lyonnais.

SAINT PIERRE MINEURS 2, BESSENAY 1, SAINT ROMAIN DE POPEY 2, SAVIGNY 2, SAINT MARTIN EN HAUT 3, ENT USCL/ SOURCIEUX 2, VAL LYONNAIS 3, LA GIRAUDIERE 2, USOL VAUGNERAY 2, GREZIEU LA VARENNE 2, HAUTE BREVENNE 2, MONTS LYONNAIS FOOT 1 et 2, US DES MONTS 2

Coupe Brévenne U17: 11 équipes

CRAPONNE 1 et SAINT GENIS LAVAL 2 étant qualifiés en 16° finale de la CLR ne epuvent plus participer à la Coupe Brévenne U17.

FRANCHEVILLE 1, Ent SAVIGNY/ASMSP 1, SAINTE FOY LES LYON 1, Ent HAUTE BREVENNE/LA GIRAUDIERE 1 sont en attente de résultat des 32° finale de CLR

SAINTE FOY LES LYON 2 et 3, GREZIEU LA VARENNE 1, MILLERY VOURLES 3, MEYS GREZIEU 1, SC GARON 2, HAUTS LYONNAIS 1, MEGINAND 1, FC SUD OUEST 69 1 et 2, Ent USDM/ASSM 1

Coupe Brévenne U15 : 12 équipes

SAINT GENIS LAVAL 2, GREZIEU LA VARENNE 1, GIVORS 1, Ent RHONE SUD/TARTARAS 1, MILLERY VOURLES 2, Ent HAUTE BREVENNE/LA GIRAUDIERE 1, HAUTS LYONNAIS 1, FC SUD OUEST 69 1 sont en attente de résultats des 32° finale de CLR

FRANCHEVILLE 2, Ent ASMSP/SAVIGNY 1 et 2, CRAPONNE 2, 3 et 4, SAINT MARTIN EN HAUT 1, SAINTE FOY LES LYON 1 et 2, C GARON 2, FC SUD OUEST 69 2, US DES MONTS 1

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

Présents: ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe

Groupement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

SECRETARIAT

Courrier des clubs : FC FONTAINES : Forfait AV.S GENAY Coupe PACARD

EVEIL DE LYON : Feuille de match U13 EVEIL DE LYON : Engagement équipe U10

Les feuilles de match transmises par mail ne seront considérées comme valable uniquement si elles ont été numérisées

au format PDF et nommée de la manière suivante : Exemples : U13 : SMOFC-EVEIL ou Coupe Anaya_SMOFC

U11 : EVEIL_A101 U9 : GOAL U7 : LIMONEST

Les membres du groupement Saône Métropole, souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble des clubs, joueurs, dirigeants et bénévoles qui composent le groupement.



COMMISSION DES COUPES

U15 - COUPE Christian LARIVIERE GOAL FC 4 - EVEIL DE LYON 3

EVEIL DE LYON 4 - NEUVILLE 2 FRANC LYONNAIS 2 - ST CYR 1 LOSC 2 - EVEIL DE LYON 1 FC VAULX 3 - GOAL FC 2

ENT. FCBS/FORMANS 2 - OL.VAULX 2

NEUVILLE 3 - GOAL FC 5 RILLIEUX 1 - POINT DU JOUR 1 GOAL FC 3 - ECULLY 2

CALUIRE 2 - EVEIL DE LYON 2

SATHONAY 2 - LOSC 1

Ces matchs auront lieu le 14/01/2023 à 15h15 sur le terrain du premier nommé.

<u>U17 - COUPE Jean LARGE:</u> ENT CSR / SMO - FRANC LYONNAIS 2

NEUVILLE 3 - LYON LA DUCHERE 3

EVEIL DE LYON 1 - LOSC 1

GOAL FC 2 - ENT FORMANS / FCBS EVEIL DE LYON 2 - GOAL FC 3 ENT SATH.FONT 2 – EXEMPT

Ces matchs auront lieu le 15/01/2023 à 10h00 sur le terrain du premier nommé.

SENIORS - COUPE Maurice PACARD : FORMANS 2 - PORTUGAIS DE VAULX 2

EVEIL DE LYON 2 - LOSC 1 (Reporté au 15 janvier 2023)

LOSC 2 - RILLIEUX 1

ECULLY 1 - RILLIEUX 2 (Reporté au 15 janvier 2023) LATINO 2 - US VAULX 2 (Reporté au 15 janvier 2023) ENT. FONTAINES/SATHONAY/MAIA 2 - GENAY 2 SAONE MONT D'OR 2 - EVEIL DE LYON 3 (Reporté au 15 janvier 2023)

MONTANAY 2 - NEUVILLE 2 ST CYR 2 - FRANC LYONNAIS 2

CHEMINOTS DE VAISE 1 - MENIVAL 2

PORTUGAIS DE VAULX 1 - EVEIL DE LYON 1 (Reporté au 15 janvier 2023)

FC VAULX 3 - SAONE MONT D'OR 1 POINT DU JOUR 2 - FORMANS 1

GOAL FC 4 - ENT. FONTAINES/SATHONAY/MAIA 1 CS NEUVILLE 3 - FC LATINO 1 (15 janvier 2023)

FC CROIX ROUSSIEN 1 - US VAULX 1 (15 janvier 2023)



COMMISSION U13

Festival U13 : Qualifiés : GOAL FC 1 / EVEIL DE LYON 1 / LYON LA DUCHERE 1

Eliminé: FC CROIX ROUSSIEN 1

Coupe ANAYA: Manque la feuille de match plateau n°8: OL. SATHONAY 1 - GOAL FC 2 - MENIVAL 1

<u>Championnat</u>: Qualifiés pour jouer l'inter-groupement en 2^{ème} Phase :

VAULX OLYMPIQUE 1 / CALUIRE SP.C 1 / FC POINT DU JOUR 1 / FC FONTAINES 1

Feuilles de matchs manquantes :

Journée 6 du 26/11/2022 : Poule F : GOAL FC 8 – EVEIL DE LYON 6

Poule H: CFF 1968 1 - MENIVAL FC 4

EVEIL DE LYON 8 - CALUIRE SC 4

Journée 7 du 3/12/2022 : Poule B : OL. SATHONAY 1 – FC VAULX EN VELIN 2

Poule D : FC SAINT CYR / COLLONGES – GOAL FC 6 Poule E : OL. SATHONAY 2 – EVEIL DE LYON 5

Modificatifs: Tous les matchs U13 à domicile de l'US VAULX se joueront à 13h30 (Stade E. AUBERT)



COMMISSION U11

Championnat : Feuilles de matchs manquantes :

Journée 2 Phase 2 du 19/11/2022 : B202 (SAINT CYR)

D203 (OL. VAULX)

Journée 3 Phase 2 du 26/11/2022 : B301 (SAINT CYR)

D304 (SATHONAY)

Journée 4 Phase 2 du 03/12/2022 : A404 (NEUVILLE)

B401 (FC VAULX) B404 (EVEIL) D404 (LIMONEST)

Journée 5 Phase 2 du 10/12/2022 : B502 (SAINT CYR)

C503 (SATHONAY)

F503 (LOSC)



COMMISSION U11

Compte rendu du FESTIFOOT du 3-12-2022

EVEIL DE LYON : RAS BORDS DE SAONE : RAS

US FORMANS: SATHONAY ABSENT PREVENU, MENIVAL ABSENT NON PREVENU

FC CROIX ROUSSIEN: RAS

ECULLY: ABSENT FC VAULX 2 EQUIPES

ST CYR : RAS LOSC : RAS FONTAINES : RAS

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 décembre 2022

GROUPEMENT LYON-METROPOLE - Boite Postale 12233 - 69607 VILLEURBANNE cedex

Siège: 93 rue du 4 aout - 69100 VILLEURBANNE

Tél / Fax : 04.78.84.18.48 Mail : lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr



SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

Le groupement vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



COMMISSION COUPES SENIORS - U17 - U15

Responsable: H. MOLINARI

Calendrier prévisionnel :

Coupe GUICHARD: 15 Janvier, 5 Février, 12 Mars, 17 Avril, 7 Mai ou 18 Mai

Finales 4 ou 11 Juin à définir.

Tirage Coupe GUICHARD

1/ AS SPORT VILLEURBANNE - CDFC 2

2/ AS BUERS 2 – ES TRINITE 2

3/ ASAV 2 - FEYZIN 1

4/ ASVEL 2 -ASAV 1

5/ US MEYZIEU 2 - VENISSIEUX FC 3

6/ SC MACCABI 1 - SCBTP 1

7/ UGA 2 - CO ST FONS 2

8/ FC REUSSITE - FC ANTILLAIS

9/ FEYZIN 2 – AS BELLECOUR 2

Matchs le 15 janvier 2023 à 14H30. Toutes modifications éventuelles se font via FOOT CLUB.

Equipes non intégrées FC GERLAND 1 qualifié en Coupe du Rhône et AS BUERS 1 en attente du résultat du match de Coupe de Lyon et du Rhône.

COUPE U17

Equipe ne pouvant plus intégrer la Coupe de Groupement étant qualifiée en Coupe de Lyon et du Rhône :

AS BELLECOUR 1

Equipes en attente de résultats de la Coupe de Lyon du Rhône : VENISSIEUX FC 2 - SCBTP 1 - ASVEL 2 - AS BUERS 1

Tirage du premier tour courant Janvier.

Calendrier prévisionnel : 5 Février, 12 Mars, 16 Avril ,7 Mai ou 18 Mai

Tirage Coupe U 15

1/ FC GERLAND 2 – CO ST FONS 2

2/ FCL 5 -US MEYZIEU 2

3/ US MEYZIEU 4 - AS BELLECOUR 2

4/ UGA 1 – US MEYZIEU 3

5/ AS BUERS 2 – ASVEL 2

6/ LYON SPORT METROPOLE - FC VENISSIEUX 2

7/ASAV 1 – AS MONTCHAT 4 8/ ES TRINITE 3 – FC GERLAND 3 9/ AS MONTCHAT 3 - ASBGL 2 10/ SCBTP 2- CDFC 2 11/ CDFC 3 – ES TRINITE 2

Matchs le 14 janvier 2023 à 15H30.Toutes modifications éventuelles se font via FOOT CLUB.

Calendrier prévisionnel : 4 Février, 11 Mars, 16 Avril, 6 Mai ou 18 Mai

Equipes non intégrées en attente du prochain tour de la Coupe de Lyon du Rhône :

SCBTP 1 - FEYZIN 1 - JS IRIGNY 1 - FCR MULATIERE - FC GERLAND 1 - AS BELLECOUR 1



COMMISSION U13

Responsable: Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Matchs Reprogrammé sur la journée de Match en Retard du samedi 14 JANVIER 2023 :

- Journée 2 : (Poule E) Match 25185275 : US MEYZIEU 3 VENISSIEUX FC 5
- Journée 3 : (Poule I) Match 25185392 : US MEYZIEU 5 VENISSIEUX FC 7F

Feuilles de matchs non parvenues :

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point) :

- Journée 7: (Poule B) Match 25185211: FC LYON 6 FC GERLAND 1 (0F-3).
- Journée 7: (Poule C) Match 25185240: CDFC CHASSIEU-DECINES 3 VILLEURBANNE-UNITED FC 2 (0F-3).
- Journée 7: (Poule F) Match 25185324: CDFC CHASSIEU-DECINES 4 VENISSIEUX FC 4 (0F-3).
- Journée 7: (Poule G) Match 25185350: VENISSIEUX FC 6 ASUL 1 (0F-3).
- Journée 7: (Poule G) Match 25185351: AS MONTCHAT 6 AS BELLECOUR-PERRACHE 3 (0F-3).
- Journée 7: (Poule H) Match 25185380: FC LYON 8 FC ROULE LA MULATIERE 2 (0F-3).
- Journée 7: (Poule I) Match 25185408: FC LYON 11 SC BRON TERRAILLON LA PERLE 4 (0F-3).



COMMISSION COUPE DE GROUPEMENT U13

Responsable: Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Réception des feuilles de Matchs et de l'épreuve de jonglerie de la Coupe de Groupement U13 :

- Poule 1: VENISSIEUX FC 3: Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 19 décembre 2022, en cours de vérification.
- Poule 2 : ES TRINITE 4 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 19 décembre 2022, en cours de vérification.
- Poule 3 : CDFC CHASSIEU-DECINES 3 : Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022.
- Poule 4: FC LYON 3: Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022.
- Poule 5: AS MONTCHAT 2: Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 19 décembre 2022, en cours de vérification.
- Poule 6: ES CHARLY 1: Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 19 décembre 2022, en cours de vérification.
- Poule 7: FC GERLAND 1: Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 19 décembre 2022, en cours de vérification.
- Poule 8 : UGA DECINES 1 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2022, en cours de vérification.



COMMISSION PLATEAUX U13

Responsable: Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Réception des feuilles de Matchs et de l'épreuve de jonglerie des plateaux U13 :

Plateau 1 : SC BRON TERRAILLON LA PERLE 2 : Feuille de matchs reçu le lundi 19 décembre 2022, en cours de vérification.

Plateau 2 : AS BRON GRAND LYON 2 : Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022.

Plateau 3: AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1: Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022.

Plateau 4 : AS BUERS 2 : Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022.

Plateau 5: ASVEL 3: Réception d'une partie du dossier le lundi 11 décembre 2022.

Merci de nous faire parvenir le reste du dossier.



Plateau 6: ASUL 1: Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022.

Plateau 7: CS LYON 8^{ème} 1: Réception le lundi 11 novembre 2022 de deux feuilles de match seulement ???????????? Un mail à été fait au CS LYON 8^{ème} le mardi 12 décembre 2022 pour demander des explications sur l'absence du reste du dossier, dans l'attente d'une réponse.

Plateau 8 : COM DE SAINT FONS 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2022. R.A.S. dossier complet.

Plateau 9 : VILLEURBANNE-UNITED FC 3 : Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022. Plateau 10 : FCBE FEYZIN BELLE ETOILE 3 : Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2022.

Plateau 11 : FC ROULE LA MULATIERE 2 : : Feuille de matchs reçu le lundi 19 décembre 2022, en cours de vérification.



COMMISSION U11

Responsable: S.BLANC u11glm@laposte.net)

Trop de dysfonctionnement arrivent sur les différents plateaux U11. Des sanctions vont tombées s'il n'y a pas un changement radical des clubs, éducateurs et parents.

Attention à certains clubs, qui privilégient de partir en tournois en lieu et places d'effectuer le plateau où ils sont désignés. Les plateaux sont PRIORITAIRES (dates officielles émises par le District du Rhône et de Lyon) sur les tournois. Il en va de même pour les forfaits et les non-déplacements de certaines équipes (pour n'importe quel motifs) sans IN-VERTIR la commission U11.

Le GLM et ces membres suivent les réseaux sociaux et leurs parutions diverses et variées et tiendront TRES FORTEMENT des absences sur ces dites plateaux lors de la constitution de la dernière phase en janvier.

<u>RAPPEL</u>: Les plateaux sont programmés à 11h00. Les autres horaires possibles (sur demande) sont 10h00 ou 14h00. L'horaire de 9H30 n'est pas autorisé sur les plateaux U11 SAUF cas très exceptionnel et utilisé par parcimonie. Merci aux clubs utilisateurs de cet horaire, sans nos accords de STOPPER cela immédiatement.

Depuis cette année, les feuilles scannées (sous réserve qu'elles soient lisibles et au format 21x29.7) sont acceptées comme documents officiels. Pensez-y pour le retour des feuilles de plateaux.

Ça évitera toutes réclamations lors de la constitution des nouvelles poules et des matchs comptabilisés comme perdus pour tous les clubs présents sur le plateau pour non-réception de la feuille dans les délais impartis.

-----RECTIFICATION DATE JOURNEE U11 ------

La journée 6 du 11.03.2023 est avancé au 28.01.2023 (PEF)



COMMISSION U9

Responsable: T. COIGNOT u9qlm@free.fr

Retour FESTI FOOT DU 10 DECEMBRE

Site FC ROULE MULATIERE: manque feuille effectif UGA

Site CO ST FONS: manque feuille effectif FCL

Site AS BELLECOUR non reçu?

Site ASBGL: RAS **Site CHARLY**: RAS

Site FC LYON: non reçu?
Site ASUL non reçu?

Site VENISSIEUX FC: non reçu? **Site BRON TERRAILLON**: RAS

Site ASVEL: manque feuille effectif VENISSIEUX FC

Site FEYZIN: manque feuille effectif ASUL

Site UGA: RAS

Site JS IRIGNY: manque feuille effectif ASBGL

Site US MEYZIEU : Absence équipes FCL-manque feuille effectif ES TRINITE

Site CHASSIEU DECINES: manque feuille effectif FEYZIN

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 20 décembre 2022

Membres: E. et A. MONTEIL — M. FOREST - B. CAPOGROSSI- JJ. ETCHEVERRY - O. MONTEIL - E. CHAMOT

Adresse: Groupement Vallée du Rhône District De Lyon et du Rhône - 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 Lyon

Mail: valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr Tel: 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17h00 à 19h00



PRESIDENCE

Evelyne Monteil: 06 30 34 70 70 - Mail: valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Ceci sera le dernier PV du groupement pour cette fin d'année, ainsi que la dernière permanence nous reprendrons le mardi 17 janvier 2023.

Tout le groupement se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes, dans la joie mais surtout avec beaucoup de prudence pour, tous vous retrouver à la rentrée.



COMMISSION COUPE U13 - U15 - U17 - SENIORS

Olivier Monteil: 06 29 39 15 37

<u>Dates prévisionnelles des prochains tours U15 – U17 - seniors</u>

04/05 février 2023 cadrage 11/12 mars 8eme

15/16 avril ¼ de finale

18 mai ½ finale

Finale ???

Prochain tirage pour toutes les catégories se fera le 17 janvier à partir de 17 h 30

COUPE SENIORS:

Liste des équipes qualifiées pour le tour de cadrage

VAL D'AMBY 1 - USVJ 1 - TOUSSIEU 1 - OZON 1 - ACH 1 - FRONTONAS 1 - CHASSE 1 - COLOMBIER 2 et 3 — ASR 1 et 2 - CHAPONNAY 2 - TERNAY 1 et 2 - SNI 2 - DIEMOZ 1 et 2 - MUROISE 2 - SAINT ALBAN 1 et 2 - SLF 3 - GENAS 1 + 3 équipes en attente du résultat de la coupe du Rhône.

COUPE U17: 21 équipes Fin des inscriptions

Sont inscrit : Chaponnay/Marennes 1-2 – Chasse 1 - Colombier/Satolas 1 et 2 – Corbas 1 – Genas 1 – Val d'Amby 1 – Loire 1 – Pusignan 1 – Muroise 1 - Chandieu/Heyrieux 1 - Entente 1 - Ozon 1 – Ternay 1 – Toussieu 1 - Sporting 1 et 2 – usvj 1 – Sud Lyonnais 1- Manissieux 1

COUPE U15: 29 équipes Fin des inscriptions

Sont inscrits: Chaponnay/Marennes 2 - Colombier/Satolas 1 et 2 - Sud Lyonnais 1 et 2 - Frontonas/CSV 1 - Val d'Amby 1 - Usel 1 et 2 - Loire 1 - Pusignan 1 - St Alban 1 - Muroise 1 - Chandieu/Heyrieux 1 et 2 - Entente 2 et 3 - Ozon 1 - Ternay 1 - Sporting 1 et 2 - usvj 1 et 2 - Sevenne 1 - Diémoz 1 - Corbas 1 - Manissieux 1 - Genas 1 et 2

COUPE U13 VDR: résultats

Pour trouver les feuilles vous suivez sur le site du DLR : Pratique – foot animation – U13 coupe - 2 qualifiés par plateau



Résultats: Plateau n°1: ACH 2 – Pusignan 2

Plateau n°2: Ozon 1 - Ternay 1 - Entente 1 - ASSP 2 Non parvenue

Plateau n°3 : Colombier 1 — Muroise 2

Plateau n°4: Corbas 1 - ASSP 3

Plateau n°5: ASSP 4 - St Alban 1 - Manissieux 2 - Sevenne 3 Non parvenue

Plateau n°6 : Chaponnay 2 – SNI 3 Plateau n°7 : Loire 1 – Manissieux 1

Plateau n°8 : Sud Lyonnais 3 - Rhodanienne 1

Plateau n°9: Diemoz 1 - Moins 1

Plateau n°10 : Pont de Chéruy 2 – Chaponnay 3

Plateau des éliminés non reçu : N° 15 Entente St Priest

N° 17 Colombier

Toutes feuilles de plateaux non parvenues au 10 janvier sera amendées



COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry: 06 50 33 66 44

2ème phase de championnat

	POULE A		POULE B		POULE C		
581381	COLOMBIER 1	516822	OZON 1	528363	SPORTING NORD ISERE 3		
500340	PONT DE CHERUY 2	504692	ASSP 4	533363	ENTENTE SP 2		
511777	ST ALBAN 1	581465	PAYS VIENNOIS 1	500340	PONT DE CHERUY 3		
525631	MOINS 1	548812	SEVENNE	553777	USVJ 1		
582136	PUSIGNAN 1	527399	MANISSIEUX 1	514865	VAL D'AMBY		
522795	TERNAY 1	582136	PUSIGNAN 2	517095	CORBAS 1		
	POULE D		POULE E		POULE F		POULE G
353363	ENTENTE 3	522795	TERNAY 2	523341	GENAS 3	527399	MANISSIEUX 2
581381	COLOMBIER 2	580984	SUD LYONNAIS 3	525631	MOINS 2	531455	FRONTONAS 1
516290	DIEMOZ 1	521509	LOIRE 1	523201	GRENAY 1	548812	SEVENNE 2
504408	AS RHODANIENNE 1	511777	ST ALBAN 2	553777	USVJ 2	582136	PUSIGNAN 3
504445	LA VERPILLIERE 1	546317	CHAPONNAY/MARENNE 3	521509	LOIRE 2	580927	USEL 2
580984	SUD LYONNAIS 2	504252	CHASSE 1	546317	CHAPONNAY/MARENNE 4	581381	COLOMBIER 3
	POULE H		POULE I		POULE J		
581465	PAYS VIENNOIS 2	504445	LA VERPILLIERE 2	533363	ENTENTE 4		
517095	CORBAS 2	500340	PONT DE CHERUY 4	580984	SUD LYONNAIS 4		
564069	REVOLEE 1	522883	MUROISE 3	527399	MANISSIEUX 3		
582234	CHANDIEU/HEYRIEUX 3	516822	OZON 2	522883	MUROISE 4		
523341	GENAS 4	525335	TOUSSIEU1	548812	SEVENNE 4		
553777	USVJ 3	548812	SEVENNE 3		EXEMPT		
	JOURNEE : 28/01 - 04/02 - 25/02 - 4	-11-18-25	/03 - 29/04 - 6-13/05				



COMMISSION U10/U11

Michel Forest: 04 78 73 90 27 - 06 21 46 76 26

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES:

Journée du 19 NOVEMBRE 2022 : U11 - Aucune

U10 - Aucune.



Journée du 26 NOVEMBRE 2022 : U11 – Mions (Poule A)

U10 - Aucune

Journée du 03 DECEMBRE 2022 : U11 – AS Rhodanienne. (Poule A)

U10 - Aucune.



COMMISSION U8/U9

Michel Forest: 04 78 73 90 27 - 06 21 46 76 26

FEUILLES DE FESTIFOOT MANQUANTES:

Journée du 26 novembre :

U8 – AS Manissieux.

U9 - FC Colombier - SC La Revolée - US Villette d'Anthon.



COMMISSION U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57

Courrier-messagerie:

<u>Sud Lyonnais Foot : les plateaux se dérouleront à 09h30 au stade municipal de Solaize.</u>

A.S. St Priest: les plateaux se dérouleront à 10h00 stade JOLY

F.C. Chaponnay Marennes: ajout de 3 équipes + 1 équipe féminine total 7

U.S. Villette d'Anthon : ajout d'une équipe total 4 A.S. Rhodanienne : ajout d'une équipe total 2

S.C. La Revolée : terrain indisponible les 19 et 20 novembre

A.S. Toussieu : ajout d'une équipe total 2 Muroise foot : ajout d'une équipe total 4

U.S. Loire: suppression de l'équipe U6 et ajout d'une équipe U7 total 3 équipes en tout

A.S. St Priest: ajout d'une 2ème équipe U7 total 2

A .Chandieu Heyrieux : ajout d'une équipe U7 total 3 équipes U7 et 2 équipes U6

U.S.E.L. : ajout d'une équipe U7 et une équipe U6 total 4 équipes

E.S. Frontonas : ajut d'une 2ème équipe total 2 équipes U7

C.S. Ozon: ajout d'une équipe U7 et une équipe U6 total 3 équipes

Feuilles manquantes:

Plateaux du 03/12/2022 :

C.S. Verpillière : il mangue votre feuille d'effectif sur le plateau de la Muroise.

Villette d'Anthon : il manque votre feuille d'effectif sur le plateau de A. Chandieu Heyrieux.

U.S. Loire: nous n'avons pas votre fiche bilan du plateau réalisé chez vous.



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500081	A.S.UNIV. LYON				
Dossier :	20683732	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unio	ue	Poule E	25164760	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet		Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Dossier :	20683796	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unic	lue	Poule E	25164756	03/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif :	10	Feuille incomplete			Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Club :	500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVAN	OZ			
Dossier :	20683457	du 14/12/2022 U17 D3/ Phase Unic	ue	Poule E	25174098	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Club :	500361	C.OM. ST FONS				
Dossier :	20683737	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unio	iue	Poule E	25164764	11/12/2022
Personne :		aa 1.,11,1011 010 1.,	TRE - TRESORERIE		20201701	
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match	THE THEOORETHE	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			12/12/2022	15,00€
Club :	504228	F. C. DE FONTAINES				
Dossier :	20682748	du 13/12/2022 Seniors D3/ Phase U	•	Poule A	24545047	11/12/2022
Personne:	424	F : 1 1/1/2 ::	TRE - TRESORERIE	D . II	5	
Motif:	124	Frais de délégation Frais de délégation			Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de delegation		12/12/2022	12/12/2022	25,00€
Club :	504275	C.S. NEUVILLOIS				
Dossier :	20683720	du 14/12/2022 U15 D3/ Phase Unio	lue	Poule D	24548126	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Club :	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU				
Dossier :	20683212	du 14/12/2022 Veterans/ Phase Uni	aue	Poule E	25186370	09/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Dossier :	20683741	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unic	ue	Poule G	25165028	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Club :	504460	F.C. FRANCHEVILLOIS				
Dossier :	20683416		1116	Poule B	24546529	10/12/2022
Personne :	20003410	44 14/12/2022 01/ DZ/ FildSe UIIIC	TRE - TRESORERIE	roule b	24340323	10/12/2022
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	INT - INFONENIE	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			12/12/2022	15,00€
Club :	504502	OLYMPIC CATHONIAY CARAD TO	OTRALI			
Dossier:	20682734	du 13/12/2022 U17 D2/ Phase Unic		Poule B	24546526	11/12/2022
DUSSIEI.	20002/34	uu 13/12/2022 01/ D2/ Filase Unic	luc	r oule b	24340320	11/12/2022

Personne:	124	Fusia da dálázation	TRE - TRESORERIE	Data diaffat	Data da fina - Fina méaidirea	
Motif : Décision :	124 124	Frais de délégation Frais de délégation			Date de fin Fin récidive 12/12/2022	Montar 25,00
Dossier :	20683417	du 14/12/2022 U17 D2/ Phase Uni	alle	Poule B	24546526	11/12/2022
Personne :	20005417	dd 14/12/2022 01/ 02/ 1 Hase 011	TRE - TRESORERIE	1 oute B	24340320	11/12/2022
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	. Montar
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00
Club :	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYC	ON			
Dossier :	20683192	du 14/12/2022 Seniors D1/ Phase U	<u> </u>	Poule B	24543666	11/12/2022
Personne:	121	Alexander Different country the decrease in	TRE - TRESORERIE	Data diatta	Data da Cara Eta a Cataltara	N.A
Motif : Décision :	131 131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive 12/12/2022	Montan 15,00
Decision .	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	13,00
Club :	504671	U.GLE ARMENIENNE LYON DEC	INES			
Dossier :	20683293	du 14/12/2022 Seniors D4/ Phase U	Jnique	Poule D	25136174	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00
Club :	504674	A.S. DE LIMAS				
Dossier :	20682740	du 13/12/2022 Seniors D4/ Phase U	Inique	Poule C	25136039	11/12/2022
Personne :	20082740	du 13/12/2022 Semons D4/ Finase C	TRE - TRESORERIE	roule C	23130033	11/12/2022
Motif:	124	Frais de délégation	THE THESOMETHE	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	. Montar
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	27,50
Club :	504723	F.C. VAULX EN VELIN				
Dossier :	20683213	du 14/12/2022 Feminines U15 D1 /	A 8/ Phase 1	Poule C	25148259	10/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date de fin Fin récidive	. Montan
Décision :	99	sanction et amende annulée			12/12/2022	
Dossier:	20683702	du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uni	•	Poule A	24547593	10/12/2022
Personne : Motif :	121	Absonce Dáláguá sur fouille de metab	TRE - TRESORERIE	Data diaffat	Date de fin Fin récidive	. Montar
Décision :	131 131	Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match			12/12/2022	15,00
Decision .	131	Absolute belegate sur realise at materi		12/12/2022	12/12/2022	13,00
Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL				
Dossier :	20682816	du 13/12/2022 Veterans/ Phase Un	ique	Poule C	25186630	18/11/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	10	Feuille incomplete			Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	10	Feuille match incomplète			12/12/2022	10,00
Dossier :	20683413	du 14/12/2022 U17 D1/ Phase Uni	•	Poule B	24546265	10/12/2022
Personne:		44 4 5 40	TRE - TRESORERIE	- "		
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00
Club :	512067	A.S. BRIGNAIS				
Dossier :	20683328	du 14/12/2022 Veterans/ Phase Un	ique	Poule A	25186913	09/12/2022
Personne :		, , : : : : : : : : : : : : : : : : : :	TRE - TRESORERIE			, ,
	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montan
Motif:		•		10/10/0000	12/12/2022	10,00
Motif : Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00
	10	Feuille match incomplète U.S. MONTANAY		12/12/2022	12/12/2022	10,00

Personne : Motif :	20682747	du 13/12/2022 Seniors D3/ Phase Unique		Poule B	24545176	11/12/2022
Motif ·		TRE	- TRESORERIE			
	124	Frais de délégation			Date de fin Fin récidive	
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	27,50€
Club :	514696	J.S. IRIGNY				
Dossier :	20683725	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unique		Poule C	25164478	10/12/2022
Personne :		TRE	- TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Club :	516106	AM.S. ST FORGEUX				
Dossier :	20682743	du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase Unique		Poule C	24544063	11/12/2022
Personne :		TRE	- TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation			Date de fin Fin récidive	
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	25,00€
Club :	516402	LYON CROIX ROUSSE F.				
Dossier :	20682817	du 13/12/2022 Veterans/ Phase Unique		Poule C	25186642	02/12/2022
Personne :		TRE	- TRESORERIE			
Motif:	10	Feuille incomplete			Date de fin Fin récidive	
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Club :	516822	C.S. OZON ST SYMPHORIEN				
Dossier :	20683367	du 14/12/2022 U20 D2/ Phase Unique		Poule A	25181674	10/12/2022
Personne :		TRE	- TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	30,00€
Club :	517095	F.C. DE CORBAS				
Dossier :	20682745	du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase Unique		Poule B	24543932	11/12/2022
Personne :		TRE	- TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation			Date de fin Fin récidive	
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	27,50€
Dossier :	20683318			Poule F	25136439	11/12/2022
Personne:	4.0		- TRESORERIE	D . II	D : 1 (: E: / : !:	
Motif:	10	Feuille incomplete			Date de fin Fin récidive	
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Club :	517784	ST. AMPLEPUISIEN				
Dossier :	20682735	du 13/12/2022 U17 D2/ Phase Unique		Poule B	24546526	11/12/2022
Personne:			- TRESORERIE			
	124	Frais de délégation			Date de fin Fin récidive	
	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	25,00€
Motif : Décision :						
Décision :	520835	A.S. DES BUERS VILLEURBANNE				
Motif : Décision : Club : Dossier :	520835 20682742			Poule C	24544063	11/12/2022
Décision :		du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase Unique	- TRESORERIE	Poule C	24544063	11/12/2022
Décision : Club : Dossier :		du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase Unique TRE Frais de délégation	- TRESORERIE	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Décision : Club : Dossier : Personne :	20682742 124 124	du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase Unique TRE Frais de délégation Frais de délégation	- TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022	Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 25,00€
Club: Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier:	20682742 124	du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase Unique TRE Frais de délégation Frais de délégation du 14/12/2022 U17 D2/ Phase Unique		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Club: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20682742 124 124	du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase Unique TRE Frais de délégation Frais de délégation du 14/12/2022 U17 D2/ Phase Unique	- TRESORERIE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24546397	. Montant 25,00€

					Fin récidive	е
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	20,00
Dossier :	20684274	du 15/12/2022 Veterans/ Phase Uniq	lue	Poule C	25186628	18/11/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date de fin Fin récidive	
Décision :	25	Feuille de match hors délai		12/12/2022	12/12/2022	20,00
cl. l	522542	A.C. TROLLSBORT LYON				
Club :	522542	A.S. TROLLSPORT LYON				
Dossier :	20683219	du 14/12/2022 Veterans/ Phase Uniq	<u> </u>	Poule A	25186911	09/12/2022
Personne : Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	TRE - TRESORERIE	Data d'affat	Date de fin Fin récidive	o Montan
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			12/12/2022	e Montan 20,00
Decision .	143	Non ou madvaise utilisation de la TVII		12/12/2022	12/12/2022	20,00
Club :	522883	MUROISE F. ST BONNET DE MUR	 E			
Dossier :	20683277	du 14/12/2022 Seniors D3/ Phase Ur	nique	Poule F	24545707	11/12/2022
Personne :		. ,	TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	30,00
I						
Club :	523341	EV.S. GENAS AZIEU				
Dossier :	20682756	du 13/12/2022 U17 D2/ Phase Uniqu		Poule A	24546396	11/12/2022
Personne:	124	Fusia da délésakian	TRE - TRESORERIE	Data diaffat	Data da fin - Fin néaidin	
Motif : Décision :	124 124	Frais de délégation Frais de délégation			Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 20,00
	20683220	du 14/12/2022 Seniors D4/ Phase Ur	nique	Poule F	25136435	11/12/2022
Dossier : Personne :	20063220	du 14/12/2022 Selliots D4/ Pilase Of	TRE - TRESORERIE	Pouler	23130433	11/12/2022
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	IKL - IKLSOKLKIL	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			12/12/2022	20,00
Dossier :	20683738		ue	Poule F	25164894	10/12/2022
Personne :		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	TRE - TRESORERIE			-, , -
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00
Club :	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON				
Club: Dossier:	523483 20683221	A.S. DE MONTCHAT LYON du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni	•	Poule U	24607624	11/12/2022
Dossier : Personne :	20683221	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni	que TRE - TRESORERIE			
Dossier : Personne : Motif :	20683221	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI	•	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Dossier : Personne : Motif : Décision :	20683221 145 145	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI	TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022	Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 20,00 [;]
Dossier : Personne : Motif : Décision : Dossier :	20683221	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI	TRE - TRESORERIE	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Dossier : Personne : Motif : Décision : Dossier : Personne :	20683221 145 145 20683706	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Unique	TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324	e Montan 20,009 10/12/2022
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif:	20683221 145 145	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI	TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet	Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 20,009 10/12/2022
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif:	20683221 145 145 20683706	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match	TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20683221 145 145 20683706	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match	TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20683221 145 145 20683706 131 131	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE	TRE - TRESORERIE ue TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20683221 145 145 20683706 131 131	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match	TRE - TRESORERIE ue TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision: Club: Dossier: Personne:	20683221 145 145 20683706 131 131	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE	TRE - TRESORERIE ue TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022 25164215	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision: Club: Dossier: Personne:	20683221 145 145 20683706 131 131 523647 20683722	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unique	TRE - TRESORERIE ue TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022 Poule A	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022 25164215	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision: Club: Dossier: Personne: Motif: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20683221 145 145 20683706 131 131 523647 20683722 131 131	du 14/12/2022 Futsal D1/Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE du 14/12/2022 U15 D4/Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match	TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022 Poule A	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022 25164215 Date de fin Fin récidive	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009 10/12/2022
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision: Club: Dossier: Personne: Motif: Dossier: Club: Club: Décision:	20683221 145 145 20683706 131 131 523647 20683722 131 131	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match FOOTBALL CLUB LIMONEST DARI	TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE DILLY SAINT-DIDIER	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022 Poule A Date d'effet 12/12/2022	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022 25164215 Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009 10/12/2022 e Montan 15,009
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision: Club: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20683221 145 145 20683706 131 131 523647 20683722 131 131	du 14/12/2022 Futsal D1/Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE du 14/12/2022 U15 D4/Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match	TRE - TRESORERIE UE TRE - TRESORERIE UE TRE - TRESORERIE DILLY SAINT-DIDIER UE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022 Poule A	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022 25164215 Date de fin Fin récidive	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009 10/12/2022
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision: Club: Dossier: Personne: Motif: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20683221 145 145 20683706 131 131 523647 20683722 131 131 523650 20682615	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match FOOTBALL CLUB LIMONEST DARI du 13/12/2022 U17 D2/ Phase Unique	TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE TRE - TRESORERIE DILLY SAINT-DIDIER	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022 Poule A Date d'effet 12/12/2022	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022 25164215 Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009 10/12/2022 e Montan 15,009
Dossier: Personne: Motif: Décision: Dossier: Personne: Motif: Décision:	20683221 145 145 20683706 131 131 523647 20683722 131 131	du 14/12/2022 Futsal D1/ Phase Uni Non ou mauvaise utilisation de la FMI Non ou mauvaise utilisation de la FMI du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match EL.S. DE GLEIZE du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Uniqu Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match FOOTBALL CLUB LIMONEST DARI	TRE - TRESORERIE UE TRE - TRESORERIE UE TRE - TRESORERIE DILLY SAINT-DIDIER UE	Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet 12/12/2022 Poule A Date d'effet 12/12/2022 Poule C Date d'effet	Date de fin Fin récidive 12/12/2022 24547324 Date de fin Fin récidive 12/12/2022 25164215 Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montan 20,009 10/12/2022 e Montan 15,009 10/12/2022 e Montan 15,009

Dossier :	20682757	du 13/12/2022 U17 D2/ Phase Uni	que	Poule C	24546658	11/12/2022
Personne :		,,	TRE - TRESORERIE			,,
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	20,00
		, and the second			. ,	·
Club :	523960	ET.S. TRINITE LYON				
Dossier :	20682744	du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase U	Jnique	Poule B	24543932	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	27,50€
Dossier :	20683709	du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Uni	que	Poule C	24547328	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Club :	524489	AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIES	ST .			
Dossier :	20683313	du 14/12/2022 Seniors D4/ Phase U	-	Poule F	25136437	11/12/2022
Personne:	10	For the transmission	TRE - TRESORERIE	Data Haffat	Date de Constitue of Addison	N.A 1 1
Motif:	10	Feuille incomplete			Date de fin Fin récidive	
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Club :	525631	AM.LAIQ. MIONS				
Dossier :	20682759	du 13/12/2022 U17 D2/ Phase Uni	ane	Poule C	24546658	11/12/2022
Personne :		aa 10,11,1011 01, 11, 11, 11, 11, 11, 11,	TRE - TRESORERIE		2.0.0000	
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			12/12/2022	20,00€
Dossier :	20683266		Jnique	Poule D	24545443	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Dossier :	20683743	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Uni	que	Poule G	25165032	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
		20171070				
Club :	526565	DOMTAC FC				
Dossier :	20683222	du 14/12/2022 Feminines U15 D1 /		Poule B	25148214	10/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date de fin Fin récidive	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Club :	528353	O. DE VAULX EN VELIN				
Dossier :	20683797	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Uni	que	Poule E	25164756	03/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			. ,
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Club :	528363	SPORTING NORD ISERE				44 40 5 5 5 5
Dossier:	20683712	du 14/12/2022 U15 D3/ Phase Uni		Poule B	24547857	11/12/2022
Personne:	121	Absonce Dálássá sun fautha da mar	TRE - TRESORERIE	المعالدة.	Data do file - File of stati	N.A +
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
f						

Club :	528368	A.S. PORTUGAISE VAULX EN	VELIN			
Dossier :	20682617	du 13/12/2022 Seniors D2/Pha	se Unique	Poule C	24544061	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de mato			Date de fin Fin récid	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de mato	h	12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Dossier :	20682763	du 13/12/2022 Seniors D2/Pha	se Unique	Poule C	24544061	11/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation			Date de fin Fin récid	
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Club :	529291	U.S. VAULX EN VELIN				
Dossier :	20682752	du 13/12/2022 U17 D3/ Phase	Unique	Poule B	25173669	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récid	dive Montan
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Club :	530052	F. C. SAINT CYR - COLLONGI	ES - MONT D'OR			
Dossier :	20683374	du 14/12/2022 U20 D2/ Phase	Unique	Poule B	25181806	10/12/2022
Personne :	20063374	du 14/12/2022 020 D2/ Filase	TRE - TRESORERIE	roule b	23181800	10/12/2022
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de mato		Date d'effet	Date de fin Fin récid	dive Montan
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de mate			12/12/2022	15,00€
				,,	,,	-5,55
Club :	532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBA	ANNE			
Dossier :	20682762	du 13/12/2022 Seniors D4/ Pha	se Unique	Poule G	25136570	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récid	dive Montant
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Dossier:	20683734	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase	Unique	Poule E	25164762	10/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin Fin récid	
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Club :	533363	ENT.S. ST PRIEST				
Dossier :	20683224	du 14/12/2022 Veterans/ Phase	Unique	Poule F	25186239	09/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE			00/11/1011
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FI		Date d'effet	Date de fin Fin récid	dive Montan
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la Fl	MI	12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Dossier :	20683377	du 14/12/2022 U20 D2/ Phase	Unique	Poule C	25181933	10/12/2022
Personne :		<u> </u>	TRE - TRESORERIE			<u> </u>
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de mato	ch	Date d'effet	Date de fin Fin récid	dive Montan
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de mato	:h	12/12/2022	12/12/2022	30,00€
Dossier:	20683740	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase	Unique	Poule G	25165031	10/12/2022
			TRE - TRESORERIE			
Personne :						
Personne : Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de mate		Date d'effet	Date de fin Fin récid	dive Montan
	131 131	Absence Délégué sur feuille de mato Absence Délégué sur feuille de mato	h		Date de fin Fin récid 12/12/2022	dive Montant 15,00€
Motif:			ch h			
Motif : Décision :	131 536929	Absence Délégué sur feuille de mato	th h	12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Motif : Décision : Club : Dossier :	131	Absence Délégué sur feuille de matc	ch ch E se Unique			
Motif : Décision : Club : Dossier : Personne :	131 536929 20682738	Absence Délégué sur feuille de mato R.C. BELIGNY VILLEFRANCH du 13/12/2022 Seniors D4/ Pha	th h	12/12/2022 Poule C	12/12/2022 25136039	15,00 1
Motif : Décision : Club : Dossier : Personne : Motif :	131 536929 20682738 124	R.C. BELIGNY VILLEFRANCH du 13/12/2022 Seniors D4/ Pha Frais de délégation	ch ch E se Unique	Poule C Date d'effet	12/12/2022 25136039 Date de fin Fin récid	15,00€ 11/12/2022 dive Montan
Motif : Décision : Club : Dossier : Personne : Motif : Décision :	131 536929 20682738 124 124	R.C. BELIGNY VILLEFRANCH du 13/12/2022 Seniors D4/ Pha Frais de délégation Frais de délégation	eh eh E se Unique TRE - TRESORERIE	Poule C Date d'effet 12/12/2022	25136039 Date de fin Fin récid	15,00€ 11/12/2022 dive Montant 27,50€
Motif : Décision : Club : Dossier : Personne : Motif :	131 536929 20682738 124	R.C. BELIGNY VILLEFRANCH du 13/12/2022 Seniors D4/ Pha Frais de délégation	eh eh E se Unique TRE - TRESORERIE	Poule C Date d'effet	12/12/2022 25136039 Date de fin Fin récid	15,00€ 11/12/2022

 Décision :
 131
 Absence Délégué sur feuille de match
 12/12/2022
 12/12/2022
 15,00€

Club :	541589	MENIVAL F.C.				
Dossier :	20682746	du 13/12/2022 Seniors D3/ Phase	e Unique	Poule B	24545176	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	27,50€
Club :	541812	AV. S. DE GENAY				
Dossier :	20682749	du 13/12/2022 Seniors D3/ Phase	e Unique	Poule A	24545047	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	25,00€
Club :	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP				
Dossier :	20682826	du 13/12/2022 Seniors D3/ Phase	- Unique	Poule A	24545043	11/12/2022
Personne:	20002020	dd 13/12/2022 3cmor3 23/1 masc	TRE - TRESORERIE	rodien	24343043	11/12/2022
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			12/12/2022	15,00€
Dossier:	20683227			Poule B	24543928	10/12/2022
Personne:	20003227	dd 14/12/2022 3cmor3 b2/1 masc	TRE - TRESORERIE	1 Gale B	24343320	10/12/2022
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FM		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FM			12/12/2022	20,00€
Dossier:	20683229	du 14/12/2022 Seniors D3/ Phase		Poule A	24545043	11/12/2022
Personne:	20003223	du 14/12/2022 Semois D3/ Filase	TRE - TRESORERIE	r dule A	24343043	11/12/2022
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FM		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FM			12/12/2022	20,00€
Dossier:	20683233			Poule A	24547190	10/12/2022
Personne:	20063233	du 14/12/2022 013 D1/ Filase 0	TRE - TRESORERIE	roule A	24347190	10/12/2022
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FM		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FM			12/12/2022	20,00€
Club :	546355	F.C. BORDS DE SAONE				
Dossier :	20683755	du 14/12/2022 Feminines U15 D2	1 Δ 8 / Phase 1	Poule A	25148167	10/12/2022
Personne:	20003733	du 14/12/2022 Tellillilles 013 D.	TRE - TRESORERIE	roule A	25148107	10/12/2022
Motif:	10	Feuille incomplete	INE - INESONENIE	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			12/12/2022	10,00€
Decision .	10	redille materi incomplete		12/12/2022	12/12/2022	10,000
Club :	547090	J.ST.O. GIVORS				
Dossier :	20682753	du 13/12/2022 U20 D2/ Phase U	nique	Poule A	25181670	10/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Dossier:	20683329	du 14/12/2022 Veterans/Phase U	Jnique	Poule B	25186783	09/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Dossier :	20683355	du 14/12/2022 U20 D2/ Phase U	nique	Poule A	25181670	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Club :	548245	O.S. BEAUJOLAIS				
		du 14/12/2022 U15 D4/ Phase U	nique	Daula A	2516/21/	10/12/2022
Dossier:	20683721	uu 14/12/2022 U15 D4/ Phase U	nique	Poule A	25164214	10/12/2022

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00
Club :	549420	F.C. GRIGNY				
Dossier :	20682764	du 13/12/2022 Seniors D2/ Phase U	Inique	Poule C	24544061	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			, , ,
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montan
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Club :	550008	CHASSIEU DECINES F.C.				
Dossier :	20683180	du 14/12/2022 Seniors D1/ Phase U	Inique	Poule A	24543534	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Dossier :	20683708	du 14/12/2022 U15 D2/ Phase Unio	que	Poule C	24547327	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	15,00€
Club :	553248	A. S. BRON GRAND LYON				
Dossier :	20683401	du 14/12/2022 U17 D1/ Phase Unio	que	Poule A	24546134	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022	10,00€
Club :	553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANI	NEYRIAS			
Dossier :	20682754	du 13/12/2022 U20 D2/ Phase Unio	que	Poule A	25181670	10/12/2022
Personne :		, , ,	TRE - TRESORERIE			-, , -
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	124	Frais de délégation		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Club :	553949	C. S. LYON 8				
Dossier :	20683248	du 14/12/2022 Veterans/ Phase Uni	aue	Poule C	25186649	09/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			, ,
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Dossier :	20683250	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unio	que	Poule E	25164765	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	20,00€
Dossier:	20683380	du 14/12/2022 U20 D2/ Phase Unio	que	Poule C	25181934	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			12/12/2022	15,00€
Dossier:	20683739	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unio	•	Poule G	25165030	10/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif : Décision :	131 131	Absence Délégué sur feuille de match Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin Fin récidive 12/12/2022	e Montant 15,00€
ci. i	F.0010-	FOOTPUL GUID TOWN				
Club :	560187	FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS			-	
Dossier:	20682736	du 13/12/2022 Seniors D3/ Phase U	•	Poule A	24545046	11/12/2022
Personne: Motif:	124	Frais de délégation	TRE - TRESORERIE	Date d'effet	Date de fin	Montant
-/ / / /	(4.5./5.5.5.)	31:49 par Frika GIMENET				PAGE 8 DE 11

Fin récidive

			Fin recidive	!
Décision :	124	Frais de délégation	12/12/2022 12/12/2022	30,50€
Club :	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE		
Dossier :	20683251	du 14/12/2022 Challenge Futsal U15/ Phase Unique	Poule Unique 25457758	11/12/2022
Personne :		TRE - TRESORERIE	·	
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	12/12/2022 12/12/2022	20,00€
Dossier:	20683419	du 14/12/2022 U17 D2/ Phase Unique	Poule B 24546528	11/12/2022
Personne :		TRE - TRESORERIE		
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	12/12/2022 12/12/2022	15,00€
Club :	560780	GOAL FEMININES CHAZAY		
Dossier :	20683252	du 14/12/2022 Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1	Poule A 25148165	11/12/2022
Personne :		TRE - TRESORERIE		
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	12/12/2022 12/12/2022	20,00€
Club :	560881	GROUPEMENT SC GARON		
Dossier :	20683253		Poule Unique 25098467	14/01/2023
Personne:		TRE - TRESORERIE		
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet Date de fin Fin récidive	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	12/12/2022 12/12/2022	20,00€
Dossier :	20683727	du 14/12/2022 U15 D4/ Phase Unique	Poule C 25164480	11/12/2022
Personne:	404	TRE - TRESORERIE	5 · 11 6 · 5 · 1 6 · 5 · () 1	
Motif:	131 131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet Date de fin Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	12/12/2022 12/12/2022	15,00€
Club :	560999	ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANNE		
Dossier:	20682616	du 13/12/2022 Seniors D4/ Phase Unique	Poule G 25136570	11/12/2022
Personne :		TRE - TRESORERIE		
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	12/12/2022 12/12/2022	30,00€
Dossier:	20682761	du 13/12/2022 Seniors D4/ Phase Unique	Poule G 25136570	11/12/2022
Personne :		TRE - TRESORERIE		
Motif:	124	Frais de délégation	Date d'effet Date de fin Fin récidive	
Décision :	124	Frais de délégation	12/12/2022 12/12/2022	20,00€
Club :	563771	SUD AZERGUES FOOT		
Dossier :	20682737	du 13/12/2022 Seniors D3/ Phase Unique	Poule A 24545046	11/12/2022
Personne :		TRE - TRESORERIE		
Motif:	124	Frais de délégation	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	12/12/2022 12/12/2022	30,50€
Club :	563791	HAUTS LYONNAIS		
Dossier :	20683254	du 14/12/2022 Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1	Poule C 25148261	11/12/2022
Personne:		TRE - TRESORERIE	. 55.55 25170201	,,
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	12/12/2022 12/12/2022	20,00€
				·
Cl. I	F00C12	C C NATCINIANID		

C. S. MEGINAND 20683182 du 14/12/2022 Seniors D1/ Phase Unique

580613

Club:

Dossier:

10/12/2022

24543536

Poule A

Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date de fin		
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		12/12/2022	12/12/2022	<u>.</u>	15,00€
Club :	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT					
Dossier :	20683256	du 14/12/2022 Veterans/ Phase Uniq	ue	Poule E	2518	36372	09/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date de fin		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	<u>.</u>	20,00€
Club :	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013					
Dossier :	20682755	du 13/12/2022 U17 D2/ Phase Uniqu	ıe	Poule A	2454	6396	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif:	124	Frais de délégation			Date de fin		
Décision :	124	Frais de délégation			12/12/2022		20,00€
Dossier :	20683257	du 14/12/2022 Seniors D3/ Phase Ur	•	Poule E	2454	15575	11/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE	5 · 11 · CC ·		/	
Motif : Décision :	145 145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date de fin		
Decision:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	1	20,00€
Club :	581484	LATINO A. F. C. DE LYON					
Dossier :	20683260	du 14/12/2022 Seniors D4/ Phase Ur	ique	Poule H	2513	6703	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date de fin		Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		12/12/2022	12/12/2022	_	20,00€
Dossier:	20683326	du 14/12/2022 Seniors D4/ Phase Ur		Poule H	2513	86703	11/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE	5 · 11 · CC ·		/	
Motif:	10	Feuille incomplete Feuille match incomplète			Date de fin		
Décision :	10	<u> </u>	/ Dh 1		12/12/2022		10,00€
Dossier : Personne :	20683750	du 14/12/2022 Feminines Seniors A 8	TRE - TRESORERIE	Poule Uni	que 2509	7365	11/12/2022
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match	THE THESONERIE	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			12/12/2022		15,00€
		C .					,
Club :	590385	S. C. BRON TERRAILLON PERLE					
Dossier :	20683274	du 14/12/2022 Seniors D3/ Phase Ur	ique	Poule F	2454	5702	10/12/2022
Personne:			TRE - TRESORERIE				
Motif:	10	Feuille incomplete			Date de fin		
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/12/2022	12/12/2022		10,00€
Club :	590544	ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIE	DESIEN				
Dossier :	20683262	du 14/12/2022 Coupe Lyon Et Rhone	Futsal U18/ Phase Uniqu	e Poule Uni	que 2545	57786	11/12/2022
Personne :			TRE - TRESORERIE		<u> </u>		
Motif:	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	99	sanction et amende annulée		12/12/2022	12/12/2022	!	
Club :	605860	LYON SPORT METROPOLE					
Dossier :	20683736		10	Poule E	2516	64763	10/12/2022
Personne:	20003/30	44 14/12/2022 013 D4/ Filase Uniqu	TRE - TRESORERIE	r oule E	2310	77103	10/12/2022
Motif:	131	Absence Délégué sur feuille de match	INL - INLOUNLINE	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			12/12/2022		15,00€
		<u> </u>		, ,	, ,		. ,